

Sommaire

Rapport non financier 1/2



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

155

Classification

- 155 Modèle d'affaires coopératif
- 156 Importance du reporting non financier

157

Gouvernance en matière de durabilité

- 157 Gestion par Raiffeisen Suisse
- 157 Banques Raiffeisen
- 157 Services spécialisés de Raiffeisen Suisse

159

Stratégie de durabilité

- 160 Champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité»
- 161 Champ d'action «Avoir un impact»
- 162 Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie
- 162 Fondement de la stratégie de durabilité

166

Gestion responsable des affaires

- 166 Garantie de la compliance
- 167 Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent
- 168 Examen de diligence et gestion responsable des affaires
- 169 Facteurs ESG dans la gestion des risques
- 171 Respect des droits de l'Homme

172

Produits et prestations durables

- 172 Opérations hypothécaires avec la clientèle privée
- 173 Opérations avec la clientèle entreprises
- 173 Solutions de placement et de prévoyance
- 174 L'Or acquis de manière responsable

176

Cordes et clients

- 177 Transparence et équité dans la conception et la distribution des produits
- 179 Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle
- 181 Graphiques

182

Collaboratrices et collaborateurs

- 182 Employeur attractif
- 184 Culture d'entreprise et diversité
- 189 Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs
- 190 Gestion de la santé en entreprise
- 191 Dialogue et participation du personnel
- 191 Mesure de la satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs
- 192 Graphiques



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

193 Engagement envers la société

193 Distribution de la valeur ajoutée

195 Engagement dans l'économie, la culture
et le sport

196 Questions environne- mentales et climatiques

197 Certification ISO 14001

197 Changement climatique

198 Publication d'informations sur le climat

199 Indice de contenu GRI

199 GRI 1: Principes (2021)

199 GRI 2: Informations générales (2021)

208 GRI 3: Thèmes essentiels (2021)

216 Norme sectorielle FS pour le secteur
financier

217 Rapport de l'auditeur indépendant

Rapport non financier – Modèle d'affaires responsable, résultat durable de l'entreprise



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

La durabilité compte parmi les valeurs fondamentales de Raiffeisen au même titre que la crédibilité, la proximité et l'esprit d'entreprise et fait partie intégrante de la stratégie du Groupe. Grâce à un modèle d'affaires responsable, Raiffeisen entend renforcer continuellement sa performance en matière de durabilité et publier des informations à ce sujet dans le cadre de sa publication non financière.



L'une des quatre valeurs d'entreprise de Raiffeisen, la durabilité est solidement inscrite dans la stratégie du Groupe Raiffeisen et donc constamment prise en compte au niveau du management et dans les activités opérationnelles. La forme d'entreprise de Raiffeisen, à savoir la coopérative, est déterminante pour la grande importance accordée à la durabilité. L'idée de promouvoir l'esprit d'initiative est à l'origine de la création des Banques Raiffeisen en Suisse à la fin du 19^e siècle.

Modèle d'affaires coopératif

En tant que banques coopératives, l'objectif des Banques Raiffeisen consiste, aujourd'hui encore, à fournir des prestations bancaires à leurs quelque 2,1 millions de sociétaires et 3,7 millions de clientes et clients. Tout sociétaire détenant une part sociale d'une Banque coopérative Raiffeisen participe aux décisions concernant son développement. Contrairement à ce qui se pratique dans les sociétés de capitaux telles que les sociétés anonymes, chaque sociétaire dispose d'une voix, quel que soit le montant de sa participation financière.

Le Groupe Raiffeisen applique le principe selon lequel le profit et la croissance ne doivent pas être maximisés à tout prix. Ce qui est déterminant, c'est le succès à long terme. Chez Raiffeisen, les bénéfices ne sont pas distribués sous forme de dividendes comme dans les sociétés de capitaux, mais sont en grande partie théâtralisés. Cela signifie que le bénéfice annuel est versé à plus de 90% dans les réserves du Groupe Raiffeisen afin de renforcer son assise financière. Par ailleurs, les Banques Raiffeisen ont établi entre elles un filet de sécurité équilibré, fondé sur la responsabilité mutuelle. Grâce à un fonds de solidarité servant de réserve pour se prémunir des risques, le Groupe Raiffeisen est en mesure de couvrir les sinistres et les pertes qui dépasseraient les capacités individuelles des Banques Raiffeisen. Le niveau élevé des capitaux propres et la responsabilité mutuelle font de Raiffeisen un groupe bancaire très sûr et économiquement durable.

Outre la pérennité économique, la forme d'entreprise de la coopérative favorise également la durabilité sur les plans écologique et sociale, y compris la bonne gouvernance. En tant que banques coopératives, les Banques Raiffeisen opèrent là où se trouvent leurs sociétaires, à savoir sur le marché suisse. Comme le montre [voir le tableau «Structure de la clientèle par domicile et par segment», page 176](#), près de 98% des clients privés et des clients de placement de Raiffeisen sont domiciliés en Suisse. Sur les quelque 226 500 clients entreprises, 99,6% sont domiciliées en Suisse. Les petites et moyennes entreprises (PME) et les indépendants notamment représentent une bonne partie de l'économie helvète. Les Banques Raiffeisen et Raiffeisen Suisse, ainsi que leur clientèle et autres partenaires, doivent donc respecter le cadre réglementaire en vigueur en Suisse, c'est-à-dire les règles du jeu d'un Etat de droit qui fonctionne bien, comportant des lois, ordonnances et autres normes étendues et applicables de manière rigoureuse. Ces règles comprennent, outre la réglementation bancaire au sens strict, des régulations concernant notamment le blanchiment d'argent et la corruption, la protection des travailleurs ou les questions environnementales.

La forme juridique de la coopérative et, par conséquent, la grande importance accordée au principe de durabilité sont indiscutables chez Raiffeisen. Augmenter le nombre de sociétaires est un objectif déclaré de Raiffeisen, un jalon atteint ces dernières années, comme le montre le graphique de la page suivante.

Pour plus d'informations sur le Groupe Raiffeisen, lire le [rapport d'activité, page 4](#), ainsi que la rubrique [Gouvernance d'entreprise, page 49](#).

Le modèle d'affaires coopératif favorise les conditions cadres de la durabilité.

Importance du reporting non financier

Depuis 2018, Raiffeisen met en œuvre les normes mondialement reconnues de la → **Global Reporting Initiative (GRI)** pour son reporting sur la durabilité. Au 1^{er} janvier 2022, des dispositions relatives à la «transparence sur les questions non financières» sont entrées en vigueur en Suisse en vertu des articles 964a et suivants du code des obligations (CO). Raiffeisen publie ses informations non financières dans le cadre du présent rapport de gestion et de ses annexes, conformément aux dispositions légales.

Raiffeisen se conforme également à l'«ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques», entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Depuis 2022, les → **informations sur le climat sont publiées** séparément dans l'annexe, en tant que partie intégrante du rapport de gestion.

Depuis 2022, le rapport non financier est soumis chaque année à un audit externe avec assurance limitée (Limited Assurance) réalisé par Ernst & Young SA (EY). Le présent rapport 2024 en est donc la troisième édition et inclut le contrôle du respect des normes GRI. Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen a analysé en détail les conclusions et recommandations de l'audit de l'an dernier et en a déduit les mesures appropriées afin de renforcer encore la publication des données.

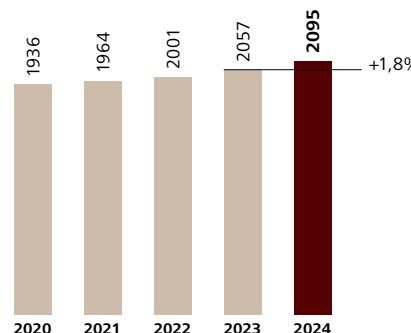
Par ailleurs, Raiffeisen a publié en 2024 son troisième rapport → **«Principles for Responsible Banking (PRB) – Principes pour une banque responsable. Rapport et auto-évaluation»**. Ce rapport a été soumis pour la première fois en 2024 à un audit externe avec assurance limitée (Limited Assurance) par EY. Cette validation externe et indépendante est conforme aux exigences des PRB.

Le rapport non financier de Raiffeisen pour l'exercice 2024 a été approuvé par le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Le rapport non financier à établir conformément au code des obligations sera soumis à l'Assemblée générale de Raiffeisen Suisse pour un vote consultatif.

1 Sociétaires

Nombre de personnes en milliers au 31.12.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Gouvernance en matière de durabilité



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

La gestion efficace de la durabilité requiert des structures organisationnelles, des processus et des compétences en adéquation avec les objectifs fixés. Les responsabilités en matière de durabilité sont donc réparties à différents niveaux au sein du Groupe Raiffeisen, comme le montre l'organigramme à la page suivante.

Gestion par Raiffeisen Suisse

Au niveau du Groupe, Raiffeisen Suisse est responsable de l'orientation stratégique en matière de durabilité ainsi que de la publication d'informations à ce sujet. Elle tient compte de critères de durabilité dans la gestion des risques et développe la gamme des produits et des prestations de service durables nécessaires. Elle est également chargée de représenter les thématiques liées à la durabilité auprès des parties prenantes internes et externes ainsi qu'envers l'opinion publique. Par ailleurs, elle conseille et soutient les 218 Banques Raiffeisen sur diverses problématiques relatives à la durabilité. Au sein de Raiffeisen Suisse, au niveau stratégique, le Conseil d'administration, tant dans son ensemble qu'au sein de ses différentes commissions, traite régulièrement des questions de durabilité à l'échelle du Groupe. La Direction de Raiffeisen Suisse, soutenue par les départements, applique les prescriptions du Conseil d'administration et prend les décisions opérationnelles adéquates en matière de développement durable.

Banques Raiffeisen

Les Banques Raiffeisen mettent en œuvre la durabilité au niveau local et prennent leurs propres mesures dans leur contexte régional et local. Elles s'appuient pour cela sur des directives opérationnelles contraignantes ainsi que sur des recommandations non contraignantes de Raiffeisen Suisse. Elles peuvent être impliquées dans des comités spécialisés pour les questions relatives à la gestion globale de la responsabilité d'entreprise et au développement durable.

Services spécialisés de Raiffeisen Suisse

La durabilité est une thématique transversale. C'est pourquoi la collaboration entre différents services spécialisés est essentielle pour renforcer la durabilité à l'échelle du Groupe. Le service Durabilité, Politique & Coopérative est responsable du thème de la durabilité et est rattaché à l'état-major de la présidence de Raiffeisen Suisse. Il est le service compétent interne et externe pour toute question touchant au développement durable, donne des impulsions pour renforcer la performance du Groupe Raiffeisen en matière de durabilité par le biais de projets stratégiques, suit le monitoring politique des développements juridiques en étroite coordination avec Legal & Compliance, est responsable des rapports de durabilité et assume la responsabilité spécialisée pour les enjeux du climat et de la gestion de l'environnement. Il lui incombe aussi l'examen de la diligence visant à garantir une gestion responsable des affaires. Le service Durabilité, Politique & Coopérative rend compte au moins deux fois par an à la Direction et à la Commission stratégique et d'innovation du Conseil d'administration, et au moins une fois par an à l'ensemble du Conseil d'administration.

Afin d'intégrer systématiquement les réflexions sur la durabilité, le service Durabilité, Politique & Coopérative a été formellement impliqué dans divers processus ces dernières années, par exemple dans le processus d'introduction ou de suppression de produits et de services. Par ailleurs, le service participe à la commission spécialisée Risques ESG, aux réunions sur le positionnement et le risque (RPR) du Centre d'investissement et de prévoyance pour le thème de l'impact (effet) ainsi qu'à la commission spécialisée Placements durables.

En complément du rôle du service Durabilité, Politique & Coopérative, d'autres services spécialisés s'occupent de contenus et d'aspects spécifiques de la durabilité, notamment dans le domaine des produits et services durables. Le secteur Risk Control s'occupe par exemple des risques financiers causés par les facteurs ESG, y compris les risques financiers liés à la nature ou au climat. Le secteur Human Resources est par exemple responsable du thème de la

Raiffeisen Suisse donne des impulsions pour renforcer la performance de l'ensemble du Groupe en matière de durabilité.

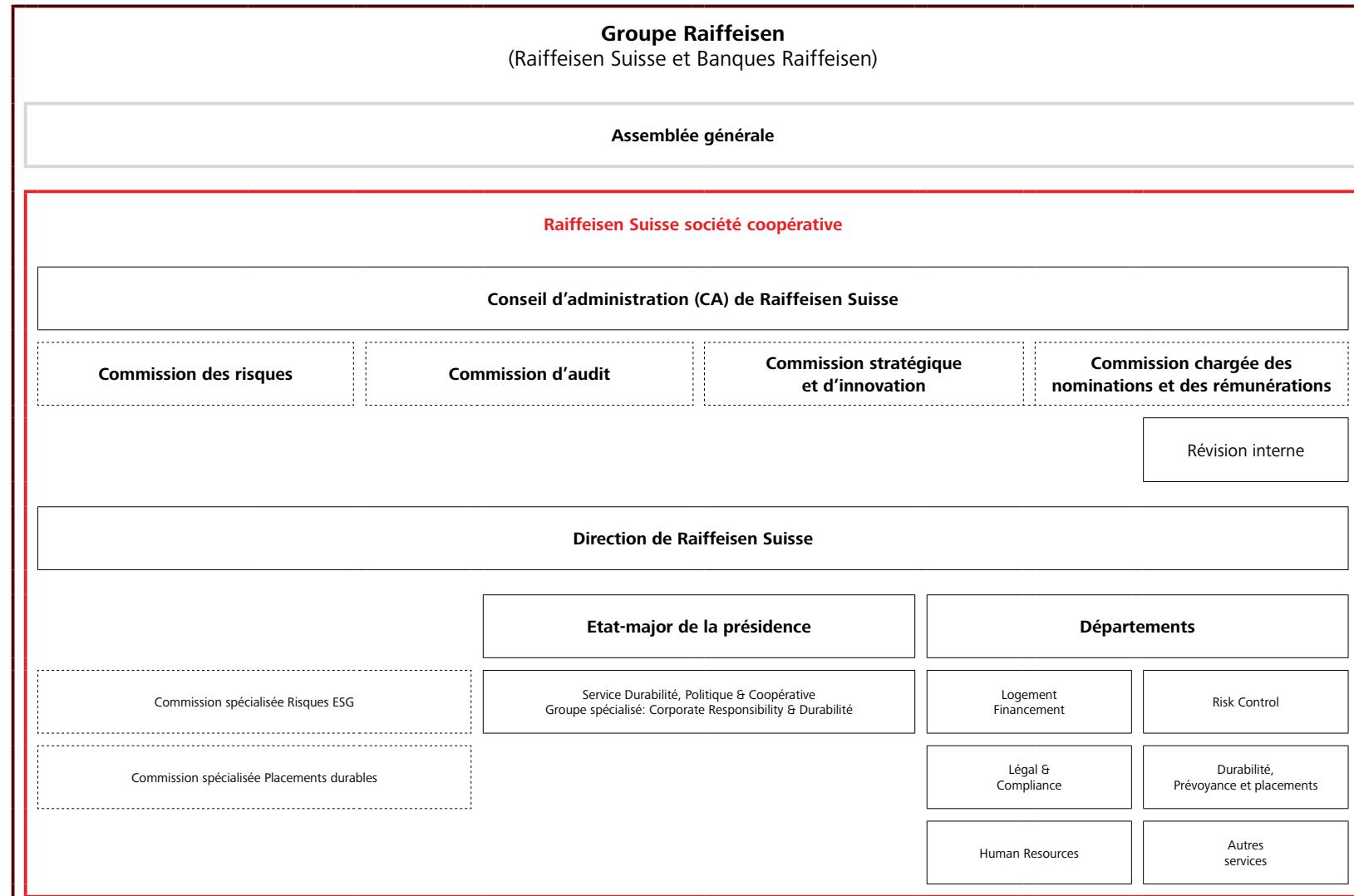


diversité et de l'égalité des chances. Le service Centre de compétences Durabilité, Prévoyance et placements est responsable des aspects de la durabilité touchant aux placements et à la prévoyance. Le secteur Legal & Compliance examine et valide régulièrement des thèmes juridiques pertinents et soutient les secteurs spécialisés, par exemple en ce qui concerne les obligations de publication non financières.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Gouvernance de la durabilité

2024



Stratégie en matière de durabilité



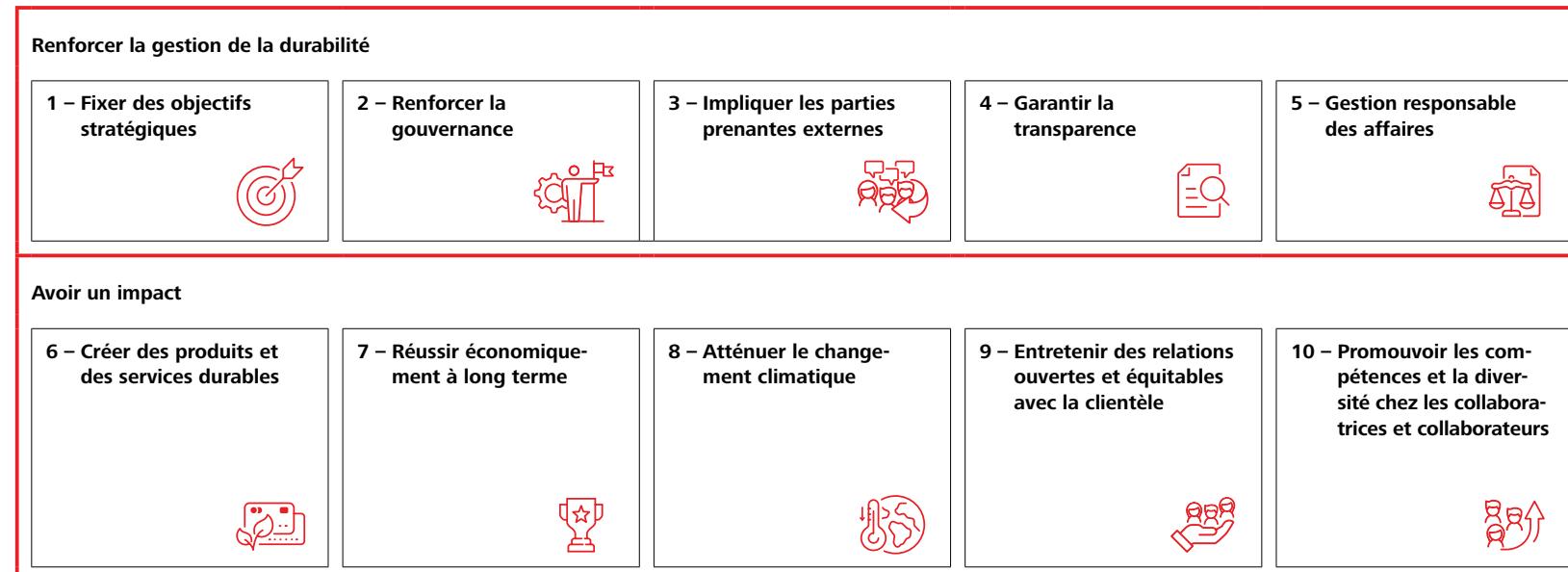
Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

La durabilité a toujours été une valeur d'entreprise de Raiffeisen et fait partie intégrante de la stratégie du Groupe «Raiffeisen 2025». La durabilité y est ancrée comme l'une des six orientations: «Nous nous différencions en tant que coopérative durable.» Pour Raiffeisen, la durabilité signifie agir de manière responsable et tenir compte des effets de son activité, non seulement au niveau économique, mais aussi sur les plans écologique et sociétal.

Une stratégie de durabilité de Raiffeisen a été élaborée pour la période 2020–2025 et est formellement ancrée depuis 2022. Comme le montre le graphique ci-dessous, la stratégie de durabilité définit actuellement les deux champs d'action essentiels «Renforcer la gestion de la durabilité» et «Avoir un impact», et comprend au total dix axes thématiques et objectifs sur lesquels Raiffeisen se concentre pour renforcer sa performance en matière de durabilité.

Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie du Groupe Raiffeisen.

Les dix priorités thématiques en matière de durabilité 2020–2025





Champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité»

Pour renforcer la gestion de la durabilité au niveau du Groupe, il est essentiel de mettre en place une gouvernance appropriée. C'est pourquoi, dans le champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité», Raiffeisen se concentre sur la définition d'objectifs stratégiques ainsi que sur le renforcement de la gouvernance. Le dialogue régulier avec les parties prenantes internes et externes constitue une condition importante pour le développement continu de la stratégie de durabilité en accord avec les évolutions actuelles. Une publication complète garantit la transparence des progrès et des défis. Enfin, différents instruments et approches doivent assurer une gestion responsable des affaires. Les jalons atteints au cours de l'exercice sous revue 2024 sont présentés dans le tableau suivant:

Priorité thématique	Objectifs	Jalons 2024
1 – Fixer des objectifs stratégiques	Raiffeisen identifie les enjeux déterminants permettant d'assurer son succès à long terme, de renforcer les incidences positives et d'atténuer l'impact négatif sur le développement durable. Elle se fixe des objectifs clairs pour ces enjeux et définit des mesures adéquates.	Examen des objectifs stratégiques en tenant compte des parties prenantes.
2 – Renforcer la gouvernance	Des structures de conduite et des processus doivent permettre d'appliquer la responsabilité d'entreprise et la durabilité au sein du Groupe Raiffeisen.	Lancement d'un manuel pour les Banques Raiffeisen contenant des recommandations pour renforcer la durabilité.
3 – Impliquer les parties prenantes externes	Raiffeisen échange de façon systématique avec les parties prenantes, les implique dans l'identification des enjeux déterminants et s'engage à leurs côtés en faveur d'une Suisse durable.	Réalisation du dialogue avec les parties prenantes de Raiffeisen.
4 – Garantir la transparence	Les rapports sont établis selon des normes courantes, les modalités du sociétariat sont développées et professionnalisées.	Vérification avec assurance limitée (Limited Assurance) du rapport de durabilité 2023 et désormais aussi du rapport sur les Principles for Responsible Banking 2023 par Ernst & Young SA (EY). Documentation spécialisée de tous les points de données ESG publiés.
5 – Gestion responsable des affaires	Dans l'esprit d'une activité responsable, Raiffeisen observe le droit applicable et les valeurs suisses, y compris les droits de l'Homme, et elle respecte les accords.	Pas d'infractions majeures aux lois et règlements, ni de sanctions ou d'amendes correspondantes. Extension du service de lancement d'alerte (whistleblowing) à l'ensemble du Groupe Raiffeisen.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Champ d'action «Avoir un impact»

Lors de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, Raiffeisen poursuit l'objectif de renforcer l'impact positif et de réduire l'impact négatif. Le champ d'action «Avoir un impact» comprend donc les thèmes sur lesquels Raiffeisen peut exercer une influence active afin d'obtenir des progrès. Une amélioration continue dans ces thématiques renforcera l'effet de la durabilité chez Raiffeisen. En 2024, les jalons suivants ont été atteints:

Priorité thématique	Objectifs	Indicateurs d'impact	Jalons 2024
6 – Créer des produits et des services durables	Les produits et prestations de Raiffeisen doivent être compatibles avec le développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> — Part des fonds durables Futura dans le volume global des fonds Raiffeisen: 89,7% — Conseils incitatifs «chauffez renouvelable» réalisés: 3240 — Conseils en matière de rénovation: 2742 	Mise en œuvre des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) afin d'intégrer les critères de durabilité dans le conseil en placement et le conseil hypothécaire.
7 – Réussir économiquement à long terme	En tant que partenaire indépendant et fiable, Raiffeisen crée une valeur ajoutée pour sa clientèle, ses collaboratrices et collaborateurs, ses investisseuses et investisseurs et ses autres partenaires.	<ul style="list-style-type: none"> — Ratings ESG: <ul style="list-style-type: none"> – MSCI ESG: A – ISS ESG: Prime C – RepRisk: AA – Inrate: B+ 	Amélioration du rating d'impact ESG Inrate de B à B+.
8 – Atténuer le changement climatique	Raiffeisen soutient les efforts en matière de neutralité climatique de la Suisse ainsi que les objectifs fixés par l'Accord de Paris sur le climat.	<ul style="list-style-type: none"> — Emissions de CO₂ au sein de l'entreprise (scope 1 et scope 2) — Emissions de CO₂ liées aux hypothèques — Exposition de la clientèle entreprises dans les secteurs à fortes émissions — Empreinte carbone de tous les fonds 	12 Banques Raiffeisen supplémentaires certifiées ISO 14001, soit un total de 29 Banques.
9 – Entretenir des relations ouvertes et équitables avec la clientèle	Les produits de Raiffeisen sont simples et compréhensibles. Leur rapport qualité-prix est équitable. Les tarifs sont communiqués de façon transparente. Les clientes et les clients doivent pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause. Les données des clients sont protégées conformément aux bonnes pratiques.	<ul style="list-style-type: none"> — Résultats du sondage auprès de la clientèle — Nombre d'infractions et de signalements 	Aucune infraction ni aucun signalement concernant le marketing et l'identification. Aucun incident à déclarer en matière de protection des données des clients.
10 – Promouvoir les compétences et la diversité chez les collaboratrices et collaborateurs	Raiffeisen crée des possibilités de perfectionnement et de développement complètes et continues. La diversité de la société se reflète également au sein de l'entreprise Raiffeisen. Aucune forme de discrimination n'est tolérée.	<ul style="list-style-type: none"> — Investissements dans la formation et le perfectionnement professionnel: 22,4 millions de francs — Part de femmes dans les postes de cadres et de direction: 31,6% 	Signature de la charte Advance Diversity. Lancement de la communauté «HoiCiao-Salut» comme lien entre les régions linguistiques.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Evaluation de la mise en œuvre de la stratégie

Les jalons importants atteints au cours de l'exercice sous revue ainsi que l'évolution des chiffres clés correspondants montrent que Raiffeisen a continué de progresser dans la mise en œuvre de sa stratégie de durabilité. En 2024, dans le champ d'action «Renforcer la gestion de la durabilité», l'accent a été mis en particulier sur la publication d'un manuel à l'intention des Banques Raiffeisen contenant plus de 50 mesures visant à renforcer la durabilité à leur échelle, sur le premier audit externe du rapport UNEP FI concernant la mise en œuvre des Principes pour une Banque Responsable (PRB) ainsi que sur le renforcement de la base de données pour la publication non financière conformément aux recommandations de l'auditeur externe EY. Dans le champ d'action «Avoir un impact», il convient de souligner l'ancrage interne et la mise en œuvre des directives de l'Association suisse des banquiers (ASB) pour la prise en compte de critères de durabilité dans le conseil en placement et en hypothèque, ainsi que l'amélioration du rating Impact ESG.

Fondement de la stratégie de durabilité

La stratégie de durabilité de Raiffeisen repose sur une analyse de pertinence et tient compte des PRB, des résultats de l'analyse d'impact PRB de 2022 et des évolutions réglementaires. Dans le sens de la «double matérialité», elle intègre ainsi non seulement les thématiques essentielles pour le développement durable du Groupe Raiffeisen, mais aussi celles sur lesquelles le Groupe Raiffeisen a une influence déterminante.

L'analyse de pertinence au cœur de la stratégie de durabilité

Un sondage mené en 2018 auprès de parties prenantes internes et externes ainsi que de spécialistes en durabilité indépendants a permis de déterminer les thématiques essentielles pour Raiffeisen en matière de développement durable. Dans le cadre de cette analyse, les personnes interrogées ont évalué l'impact de chacune de ces thématiques sur Raiffeisen en tant qu'entreprise durable et sur quelles thématiques Raiffeisen devrait se focaliser afin de renforcer encore son développement durable. Le résultat de cette analyse est présenté dans [la matrice de pertinence, page 164](#), qui sous-tend notre stratégie de durabilité 2020–2025. L'actualité des thématiques essentielles est vérifiée chaque année. Pour l'exercice sous revue 2024 aussi, la pertinence des axes thématiques définis a de nouveau été confirmée et il n'y a pas eu besoin d'ajuster l'orientation stratégique.

Principles for Responsible Banking (PRB)

Outre l'analyse de pertinence, les six principes pour une banque responsable, appelés PRB, du Programme des Nations Unies pour l'Environnement dans le domaine des Services Financiers (UNEP FI) ont également été pris en compte dans la définition des axes thématiques prioritaires.

Sur la base de la méthodologie mise à disposition par l'UNEP FI, Raiffeisen a également réalisé en 2022 une analyse des impacts positifs et négatifs de ses activités sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies (UN Sustainable Development Goals, SDG). Les résultats de cette analyse d'impact PRB ont notamment confirmé l'accent mis par la stratégie de durabilité de Raiffeisen sur les enjeux du «climat» et d'une «économie saine et inclusive», et ont montré que l'orientation stratégique est appropriée. Raiffeisen analysera plus en détail les liens de cause à effet dans les années à venir. Raiffeisen présente chaque année de manière détaillée les résultats de l'analyse d'impact ainsi que des informations sur l'état actuel de la mise en œuvre des PRB dans un →[rapport PRB](#) à part, qui a été soumis pour la première fois à un audit externe au cours de l'exercice sous revue.

Evolutions sur le plan réglementaire et attentes

Un certain nombre de réflexions sur les évolutions réglementaires ont également été intégrées à la stratégie de durabilité 2020–2025. Raiffeisen recueille les informations requises en surveillant les processus politiques et réglementaires ainsi qu'en participant à des associations professionnelles. D'un point de vue réglementaire, l'accent est mis notamment sur les nouvelles obligations de publication en vertu du code des obligations et selon des ordonnances spécifiques, qui font aussi état de certaines exigences envers une gestion responsable des affaires. Les initiatives sectorielles telles que les mesures d'autorégulation de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS) dans le domaine de la finance durable, édictées en 2023 ou révisées en 2024, jouent également un rôle important d'un point de vue bancaire.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier



UN Sustainable Development Goals (SDG) – Objectifs de développement durable des Nations Unies

Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies (UN Sustainable Development Goals, SDG) doivent être atteints globalement par tous les Etats membres de l'ONU d'ici 2030. Même s'ils s'adressent en premier lieu aux Etats, ils invitent en même temps tous les acteurs du monde entier à apporter leur contribution à un développement durable. En tant que groupe bancaire détenant une part de marché très élevée dans le financement de l'immobilier, Raiffeisen veut également apporter cette contribution. Raiffeisen est donc particulièrement concernée par le SDG 7 «Accès à une énergie abordable et propre» ainsi que par le SDG 13 «Mesures de protection du climat» et souhaite apporter une contribution positive dans ces enjeux tout en réduisant les impacts négatifs.



Dialogue avec les parties prenantes

Raiffeisen attache une grande importance au dialogue régulier et ouvert avec ses parties prenantes internes et externes. En tant que groupe bancaire, le cercle de ses parties prenantes comprend la clientèle, les collaboratrices et collaborateurs, les sociétaires, les associations etc. Grâce à leur présence sur le terrain, les Banques Raiffeisen sont étroitement liées aux acteurs locaux et régionaux et ont des échanges réguliers avec eux. Les parties prenantes de Raiffeisen sont informées et impliquées notamment par le biais de sondages, de contacts directs, de l'intranet, de réunions et assemblées et de présentations.

Au niveau de Raiffeisen Suisse, les principales parties prenantes internes et externes sont invitées à un échange, au moins une fois par an. La validation des priorités de la stratégie de durabilité est au cœur du dialogue. En 2024, ce dialogue mené avec les parties prenantes de Raiffeisen a également permis de passer en revue et de confirmer les principaux enjeux relatifs à la durabilité (cf. également la matrice de pertinence à la page suivante) ainsi que la stratégie de durabilité. Les organisations participantes étaient issues, entre autres, des secteurs des prestataires de services financiers, des associations, des agences de notation, du conseil et des ONG. Les participant-e-s au dialogue avec les parties prenantes en 2024 ont apprécié la transparence du rapport de durabilité de Raiffeisen ainsi que son audit externe par EY avec une assurance limitée (Limited Assurance) quant au respect des normes GRI. Ils ont aussi salué les projets stratégiques de Raiffeisen, par exemple dans le cadre de la stratégie climatique du Groupe ou encore pour renforcer la collaboration en matière de durabilité au sein du Groupe. Du point de vue du service Operational Risk Control, outre l'état actuel de la mise en œuvre de la stratégie de durabilité, la thématique principale était «les risques financiers liés à l'environnement».

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

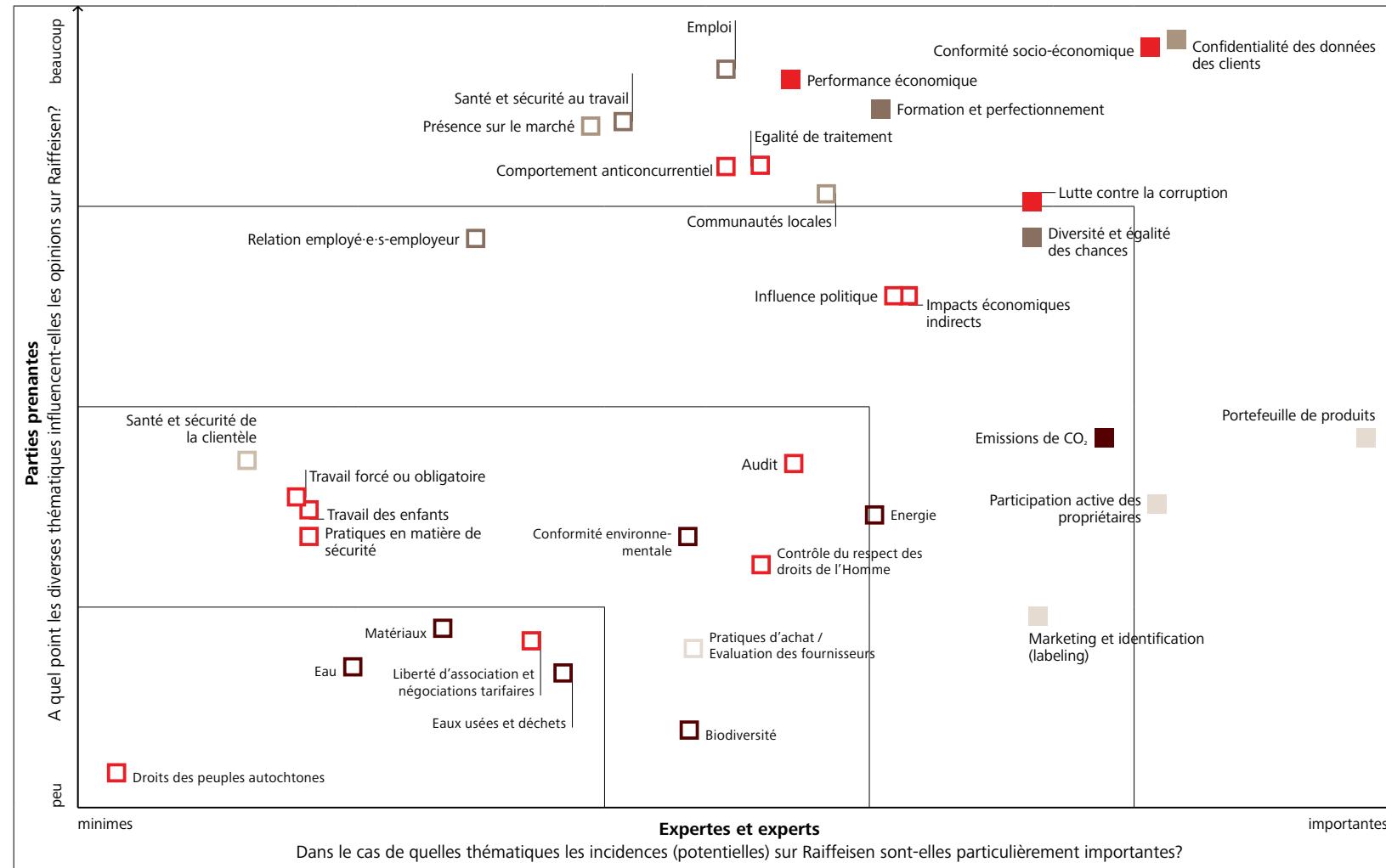
Rapport non financier



Matrice de pertinence

Les thématiques ayant une forte incidence sur Raiffeisen sont considérées comme «essentielles».

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier





Affiliations stratégiques

Raiffeisen a institutionnalisé l'échange avec plusieurs parties prenantes ainsi que son engagement en faveur d'une Suisse durable à travers différentes affiliations. Elle est notamment membre des organisations, comités et initiatives nationaux et internationaux suivants, tous orientés sur la durabilité:

- Association pour une économie durable (öbu), depuis 2007
- Fondation Suisse pour le Climat (membre fondateur), depuis 2008
- Modèle énergétique Zurich de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), depuis 2013
- Swiss Sustainable Finance (membre fondateur), depuis 2014
- Groupe de travail Green and Sustainable Finance de l'EACB (European Association of Cooperative Banks), depuis 2018
- Swiss Better Gold Association, depuis 2019
- Principes pour une banque responsable («Principles for responsible Banking» ou PRB) de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), depuis 2021
- Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), depuis 2020
- CEO4Climate, depuis 2021
- Net-Zero Banking Alliance (NZBA), depuis 2023

Ces affiliations ont fourni des impulsions importantes à Raiffeisen également durant l'exercice sous revue, l'ont confortée dans ses priorités stratégiques et ont renforcé les orientations stratégiques choisies.

Ratings ESG

La priorité mise par Raiffeisen sur le long terme se traduit par de solides résultats dans les ratings correspondants qui tiennent compte des critères ESG.

MSCI ESG a attribué à Raiffeisen la note A (sur une échelle de AAA à CCC) pour l'exercice sous revue. Selon le rating International Shareholder Services ISS-ESG, Raiffeisen fait toujours partie de la catégorie «Prime» et donc des dix meilleurs pour cent du groupe de comparaison «banques publiques et régionales». Avec la note B+ attribuée par Inrate, Raiffeisen a été en 2024 l'une des banques les mieux notées au monde par Inrate. La classification B+ fait état d'une incidence positive sur l'environnement et la société.

Par ailleurs, la publication d'informations sur le climat par Raiffeisen a été évaluée dès 2023 par «engageability» dans le cadre de l'étude «Climate Change Readiness», avec la distinction «leading», comme l'une des 12 meilleures sur 100 entreprises des secteurs de l'industrie, de l'assurance et de la finance ayant leur siège principal en Suisse.

Dans le classement du WWF sur les banques retail, réalisé tous les trois ans, Raiffeisen a obtenu en 2024 la deuxième note globale la meilleure parmi les 15 plus grandes banques retail suisses et se place ainsi dans la catégorie des «suiveurs».

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier

[Rapport d'activité](#)[Gouvernance d'entreprise](#)[Comptes annuels](#)[Chiffres clés et publication](#)[Rapport non financier](#)

Le respect des lois, des réglementations et des normes sectorielles est essentiel au résultat durable de l'entreprise. Le mépris de telles exigences peut entraîner des amendes coûteuses, des poursuites pénales et/ou une perte de réputation.

En tant que groupe bancaire organisé en coopérative, Raiffeisen attache une grande importance à une gestion responsable et au succès à long terme. Cela comprend tout d'abord la garantie de la compliance au sens strict, avec les thèmes de la lutte contre la corruption et de la prévention du blanchiment d'argent. Par ailleurs, la prise en compte de facteurs environnementaux et sociaux dans l'activité est également pertinente pour Raiffeisen dans le cadre d'un examen de diligence ESG. Les considérations ESG ont en outre été systématiquement intégrées à la gestion des risques au cours des dernières années. Des instruments spécifiques comme un service de lancement d'alerte (whistleblowing), un code de conduite pour les fournisseurs ainsi que la gestion des questions fiscales sont d'autres aspects d'une gestion responsable des affaires.

Garantie de la compliance

Le secteur bancaire est fortement réglementé en Suisse. Le Groupe Raiffeisen se conforme aux prescriptions et processus légaux, réglementaires et déontologiques de la place financière helvète. En tant que groupe bancaire coopératif, Raiffeisen se concentre sur le marché de détail suisse. L'ordre juridique et la réglementation suisses sont donc particulièrement déterminants pour Raiffeisen. Elle garantit le respect des prescriptions nationales et internationales à l'aide d'une surveillance de compliance globale. L'accent est mis entre autres sur les règlements applicables à la lutte contre la corruption, le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent. Durant l'exercice sous revue, le Groupe Raiffeisen n'a pas constaté d'infractions importantes aux lois et ordonnances. Aussi, aucune sanction notable n'a été infligée au Groupe Raiffeisen (cf. le tableau «Social Compliance et lutte contre la corruption», page 167).

Le service Legal & Compliance de Raiffeisen Suisse surveille systématiquement l'évolution des risques juridiques et de compliance pour l'ensemble du Groupe Raiffeisen. Legal & Compliance établit à cet effet chaque année un profil de risque et en déduit un plan d'activité orienté sur les risques. Celui-ci est présenté au Conseil d'administration par la Direction. Legal & Compliance rend compte tous les trimestres à la Direction et à la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse des changements significatifs en matière de risques juridiques et de compliance. En plus, L&C rend compte de l'activité de la fonction de compliance chaque semestre à la Direction et à la Commission des risques du Conseil d'administration et une fois par an à l'ensemble du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse.

Le respect des réglementations applicables est assuré au sein du Groupe Raiffeisen par le biais du modèle des «Three Lines of Defence». Les Banques Raiffeisen constituent la première ligne de défense grâce aux collaboratrices et aux collaborateurs du Front Office et aux fonctions du Back Office, ainsi que la deuxième ligne de défense à travers les collaboratrices et collaborateurs ayant des fonctions spéciales relatives aux questions de compliance (préposés à la lutte contre le blanchiment d'argent, responsables compliance, Responsible Officers). Dans le sens d'une responsabilité systémique, Raiffeisen Suisse assume d'autres tâches générales de la deuxième ligne. Cela inclut notamment la rédaction et la mise à jour des règlements de compliance applicables à l'ensemble du Groupe, la formation des collaboratrices et collaborateurs des Banques Raiffeisen exerçant les fonctions requises, le conseil juridique pour les Banques Raiffeisen et la garantie du reporting. La Révision interne constitue la troisième ligne. Des processus internes au Groupe garantissent les contrôles et la surveillance requis ainsi que la gestion des risques.

Vous trouverez de plus amples informations sur la gestion des risques juridiques et de compliance dans le chapitre «Rapport des risques», page 38.

**Le secteur
Legal & Compliance de
Raiffeisen Suisse surveille
l'évolution des
risques juridiques et de
la compliance pour
l'ensemble du Groupe.**



Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent

En tant qu'établissement financier, le Groupe Raiffeisen accorde une importance particulièrement grande à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ainsi qu'au respect et à la mise en œuvre des sanctions économiques applicables. Raiffeisen ne s'engage pas dans des activités commerciales qui comportent un risque élevé et inacceptable de blanchiment d'argent, de fraude, de sanctions ou de corruption. Le Groupe Raiffeisen se prévaut contre ces risques en prenant des mesures préventives. Il s'agit par exemple de la surveillance permanente des relations d'affaires et des transactions ainsi que de la sensibilisation continue des collaboratrices et collaborateurs. Raiffeisen Suisse donne des directives claires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et sur le respect des sanctions économiques pertinentes, qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe. Des collaboratrices et des collaborateurs attitrés de Raiffeisen Suisse suivent régulièrement des formations obligatoires dans ces domaines. Des formations obligatoires spécifiques à la fonction sont organisées pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que pour les membres du Conseil d'administration des Banques Raiffeisen dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Des directives internes strictes régissent l'ouverture de relations d'affaires avec des personnes exposées politiquement, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que le respect de la législation en vigueur dans le domaine des sanctions économiques.

Outre Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen sont directement responsables de la mise en œuvre des directives relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Chaque Banque Raiffeisen désigne un·e préposé·e à la lutte contre le blanchiment d'argent. Cette personne peut soit assumer elle-même cette fonction, soit en déléguer l'exercice à Raiffeisen Suisse. En cas de soupçon de blanchiment d'argent ou de financement du terrorisme, les préposés à la lutte contre le blanchiment d'argent des Banques Raiffeisen ou, en cas d'externalisation, les collaboratrices et collaborateurs compétents de Raiffeisen Suisse adressent une communication de soupçon au Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Raiffeisen Suisse coordonne la suite de la procédure et prête assistance à ses Banques dans la mise en œuvre des mesures nécessaires.

Conformément aux prescriptions de Raiffeisen Suisse, les Banques Raiffeisen réalisent périodiquement à l'intention de leur propre direction des analyses de risque en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Elles remettent ces rapports également à Raiffeisen Suisse. Le secteur Legal & Compliance de Raiffeisen Suisse surveille les évolutions à l'échelle du Groupe et établit chaque trimestre un rapport sur les principaux risques à l'intention de la Commission des risques du Conseil d'administration de Raiffeisen

Suisse. Le Conseil d'administration assume au plus haut niveau la responsabilité stratégique d'une lutte appropriée contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Au sein du Groupe Raiffeisen, les responsabilités en matière de prévention de la corruption sont définies pour chaque instance, inscrites dans des directives internes et assumées par chacune des Banques Raiffeisen dans leur propre rayon d'activité. Pour lutter contre la corruption, une formation sur la gestion des cadeaux est proposée à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen. Des directives internes sur les conflits d'intérêts ainsi que sur la prévention de la corruption sont ancrées dans des Directives du personnel qui font partie intégrante du Règlement du personnel. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des membres du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen sont informés des règlements déterminants et confirmé avoir pris connaissance desdites directives en signant leur contrat de travail ou de mandat. Les partenaires commerciaux qui fournissent des biens et des services à Raiffeisen sont sensibilisés à la lutte contre la corruption dans le code des fournisseurs. Il y est expressément stipulé que toute forme de corruption, de pots-de-vin ou de blanchiment d'argent, entre autres, est interdite et doit être évitée. Les normes générales et les directives internes visant à lutter contre la corruption font partie intégrante du système de réglementations interne de Raiffeisen Suisse. Elle sont soumises à un contrôle interne de même qu'à des audits prudentiels externes dans la mesure où des aspects prudentiels sont concernés. Au cours de l'exercice sous revue, l'évaluation des risques n'a pas permis d'identifier de risques de corruption importants.

Conformité socio-économique et lutte contre la corruption¹

	Indicateur GRI	2024
Conformité socio-économique		
Infractions significatives aux lois et règlements, sanctions non monétaires et amendes adéquates dans le secteur social et économique	GRI 2-27	0
Lutte contre la corruption		
Pourcentage des Banques Raiffeisen ayant fait l'objet d'un audit portant sur les risques de corruption	GRI 205-1	100%
Nombre total de risques significatifs liés à la corruption qui ont été identifiés lors de l'évaluation du risque	GRI 205-1	0
Nombre total et nature de cas avérés de corruption	GRI 205-3	0

¹ Dans ce contexte, un zéro signifie qu'aucun cas significatif n'était connu à la fin de l'exercice sous revue. Une infraction aux lois et aux ordonnances est considérée comme significative lorsqu'elle porte (ou menace de porter) gravement préjudice au Groupe Raiffeisen.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Le Groupe Raiffeisen accorde une grande importance à la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.



Gestion des plaintes et service de lancement d'alerte

Pour toute demande, plainte ou réclamation, les client·e·s peuvent s'adresser par écrit ou par téléphone à leur Banque Raiffeisen ou à Raiffeisen Suisse. En cas de questions ou de demandes concernant les services bancaires et financiers, ils peuvent également s'adresser au service compétent en matière de médiation de l'Ombudsman des banques suisses. Les demandes internes peuvent être adressées aux Ressources humaines conformément à la Directive du personnel ainsi qu'à la commission du personnel de Raiffeisen Suisse. En 2023, Raiffeisen a redéfini les principes du service indépendant de lancement d'alerte (service de whistleblowing) ainsi que les tâches, les compétences et les responsabilités qui y sont liées. Au 1^{er} juillet 2024, le système de lancement d'alerte a été étendu à l'ensemble du Groupe Raiffeisen. Depuis lors, l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des organes du Groupe Raiffeisen peuvent signaler des irrégularités et des comportements fautifs non seulement au sein de Raiffeisen Suisse, mais aussi au sein d'une Banque Raiffeisen ou d'une filiale de Raiffeisen Suisse. Une communication est traitée de manière confidentielle et peut être effectuée de manière anonyme ou avec indication du nom, et peut être envoyée à tout moment et indépendamment du lieu. Le système de lancement d'alerte permet d'identifier à temps les éventuels risques liés aux faits signalés et d'y répondre de manière appropriée. La protection du lanceur d'alerte de bonne foi (whistleblower) contre les «mesures de rétorsion», par exemple le licenciement, le déclassement ou la discrimination, est réglée par une directive interne. Dans le cadre du reporting standard, des données statistiques sur le lancement d'alerte sont présentées au moins chaque semestre à la Direction et à la Commission des risques ainsi que chaque année au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse.

Examen de diligence concernant la gestion responsable des affaires

Raiffeisen a mis en place un examen de diligence à l'échelle du Groupe afin de garantir une gestion responsable des affaires. Raiffeisen veut ainsi éviter que ses activités ne provoquent, ne contribuent à ou ne soient associées à de graves violations des droits de l'Homme ou à des dommages environnementaux. Le processus d'examen de diligence permet d'appliquer les prescriptions du Conseil d'administration, qui est responsable du positionnement de Raiffeisen en matière d'éthique commerciale.

Il comprend un examen initial réalisé par le service spécialisé compétent pour l'opération concernée. L'examen initial a pour but d'identifier les opérations comportant des risques accrus et de les soumettre à un deuxième examen plus approfondi par le service Durabilité, Politique et Coopérative. L'examen de diligence comprend des processus clairement définis de déclenchement et d'escalade des risques jusqu'à la Direction de Raiffeisen Suisse. Quand le service spécialisé responsable du deuxième examen ne parvient pas à se mettre d'accord avec le service responsable de l'affaire sur le plan opérationnel, le

cas est remonté jusqu'à la Direction. En 2024, 72 deuxièmes examens ont été effectués. 3 cas ont fait l'objet d'une escalade jusqu'à la Direction. Tous les contenus de l'examen de diligence, y compris le positionnement en matière d'éthique commerciale, font partie intégrante du système de réglementations interne de Raiffeisen Suisse. Ils sont soumis à un audit interne et, si des aspects prudentiels sont concernés, à des audits prudentiels externes.

Examen de diligence¹

Nombre	2023	2024
Deuxièmes contrôles	61	72
Cas remontés à la Direction	1	3

1 Deuxièmes examens et cas remontés pour garantir une gestion responsable des affaires au sein de Raiffeisen Suisse.

En ce qui concerne les financements de crédits, y compris le leasing et les émissions de titres, les entreprises de certains secteurs exerçant les activités économiques suivantes sont systématiquement exclues: l'extraction et le traitement du charbon, l'exploitation de centrales électriques au charbon, l'extraction de pétrole ou de gaz naturel, le traitement du tabac, le développement, la production ou la vente d'armes internationalement interdites (armes nucléaires, biologiques, chimiques, armes à sous-munitions ainsi que mines antipersonnel) ou l'exploitation de centrales nucléaires (sauf dans les pays qui ont décidé d'abandonner l'énergie nucléaire).

Dans les relations avec les fournisseurs, l'achat de certains produits et services est parfois soumis à des certifications ou autres normes. La certification vise à garantir la compatibilité sociale des produits et services qui sont souvent fabriqués dans les pays du Sud, par exemple le matériel publicitaire, le matériel informatique ou les véhicules. Afin de réduire spécifiquement le risque de travail des enfants et de travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement, une certification est également exigée pour des produits définis provenant de pays définis. Pour identifier les combinaisons produits-pays présentant un risque accru de travail des enfants et de travail forcé, Raiffeisen s'appuie sur une liste établie par le Bureau des relations internationales du travail du Département du travail des Etats-Unis, qui fait partie de l'examen de diligence interne de Raiffeisen.

L'examen de diligence comprend également un contrôle annuel complet des opérations en cours concernées par l'examen (par exemple au niveau du portefeuille) par le service Durabilité, Politique et Coopérative. Si un contrôle révélait la conclusion d'opérations non compatibles avec une gestion responsable des affaires, il conviendrait d'analyser l'approche mise en œuvre pour l'examen de diligence et, le cas échéant, de l'adapter. Les contrôles effectués jusqu'à présent n'ont toutefois pas révélé la nécessité d'agir en ce sens.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

L'examen de diligence a pour but d'identifier les transactions présentant des risques accrus et de les soumettre à un examen approfondi.



Avec l'examen de diligence, une directive et un système de contrôle ont été introduits au sein du Groupe Raiffeisen pour gérer les questions de durabilité dans différentes activités, y compris les relations avec les fournisseurs et les financements de la clientèle entreprises. La directive contraignante a par exemple pour conséquence, pour l'octroi de crédit, que les aspects ESG déterminants sont pris en compte en fonction des risques. Elle peut donc être classée comme faisant partie de la politique de crédit en lien avec la durabilité. Des directives plus spécifiques et distinctes sur le financement dans des domaines tels que l'industrie forestière étrangère (déforestation tropicale), l'exploitation minière ou l'extraction d'énergies fossiles ne seraient pas appropriées dans le cas de Raiffeisen. Les points de contact avec les thématiques susmentionnées sont très limités chez Raiffeisen, qui est orientée sur le marché suisse et réglementée en Suisse ([cf. aussi le chapitre «Classification», page 155](#)). C'est pourquoi Raiffeisen n'a pas non plus signé les principes de l'Equateur¹, d'autant plus que la Banque ne finance pas de projets à l'étranger. Dans le cas de Raiffeisen, des directives d'entreprise plus poussées sur des thèmes spécifiques ne s'imposent pas ou seulement dans des cas exceptionnels.

Minerais et métaux provenant de zones de conflit pris en compte dans l'examen de diligence

Les processus et les responsabilités de l'examen de diligence lors de l'acceptation de métaux précieux physiques sont réglés en détail dans une directive spécialisée à part. Les lingots de métaux précieux négociés par Raiffeisen proviennent exclusivement d'entreprises de raffinage accréditées par la London Bullion Market Association (LBMA) ou le London Platinum and Palladium Market (LPPM). Dans le cadre de cette accréditation, le respect du [«Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque»](#) est contrôlé par des tiers. Pour l'acceptation de lingots et de pièces de métaux précieux, Raiffeisen Suisse se concentre depuis plusieurs années déjà sur un réseau étroit d'entreprises partenaires bien établies.

Tous les lingots d'or portant la marque Raiffeisen sont produits depuis 2021 selon l'approche «Responsibly Sourced & Traceable». La raffinerie Argor-Heraeus contrôle ainsi les relations avec les fournisseurs selon les directives de l'OCDE et un catalogue de critères convenu. L'or utilisé pour la production de lingots d'or selon l'approche «Responsibly Sourced & Traceable» ne peut être acheté qu'auprès de ces entreprises sélectionnées. Actuellement, il s'agit d'entreprises minières sélectionnées au Brésil, au Chili, en Colombie, au Pérou et aux Etats-Unis. Pour les petites et moyennes entreprises, une collaboration avec Swiss Better Gold est en outre requise. La traçabilité de l'or est assurée

par une surveillance très étroite de la chaîne d'approvisionnement. Dans ce cas, l'origine de l'or est vérifiée au moyen d'une analyse XRF de l'or brut entrant chez Argor-Heraeus.

Code des fournisseurs

Le code des fournisseurs de Raiffeisen fait partie de l'examen de diligence pour une gestion responsable des affaires et vise à garantir l'intégrité et l'éthique commerciales ainsi que la responsabilité sociale et environnementale tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Raiffeisen exige que les principes énoncés dans le code soient respectés par les fournisseurs, par tous leurs sous-traitants et leurs collaboratrices et collaborateurs ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen. Le [code des fournisseurs](#) est publié sur le site web de Raiffeisen, et le contrat-cadre établi entre les fournisseurs et Raiffeisen Suisse y renvoie expressément. Le code des fournisseurs repose sur les conventions et normes suivantes: Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, huit conventions de l'Organisation internationale du travail (normes fondamentales du travail de l'OIT), Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les violations graves du code des fournisseurs peuvent entraîner la résiliation de la relation contractuelle avec le fournisseur.

Facteurs ESG dans la gestion des risques

Dans le contexte de la gestion des risques, Raiffeisen ne considère pas les facteurs ESG, à savoir les facteurs liés aux enjeux environnementaux (Environmental), sociaux (Social) et de la conduite d'entreprise (Governance), comme des catégories de risques indépendantes, mais comme des moteurs des risques réels, c'est-à-dire notamment les risques de crédit et de marché ainsi que les risques opérationnels. En conséquence, les facteurs ESG de Raiffeisen sont intégrés dans le cadre de gestion des risques établi et ainsi pris en compte dans la stratégie de risque, la disposition à prendre des risques et la politique de risque du Groupe Raiffeisen. Les nouvelles directives sur les risques financiers liés à la nature émises par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (entrée en vigueur prévue le 1^{er} janvier 2026) ont été analysées par Raiffeisen au cours de l'exercice sous revue et les préparatifs correspondants sont en cours.

Raiffeisen surveille en permanence et de manière appropriée l'évolution des facteurs ESG et leur pertinence pour Raiffeisen. Les chiffres clés relevés et publiés dans le cadre de la stratégie de durabilité servent d'indicateurs. Le secteur Risk Control, responsable de la surveillance continue du profil de risque à l'échelle du Groupe, tient également compte des facteurs ESG dans ses activités. Pour ce faire, une analyse complète des risques est effectuée pour tous les facteurs ESG dans la gestion des risques, comme le montre le graphique ci-après.

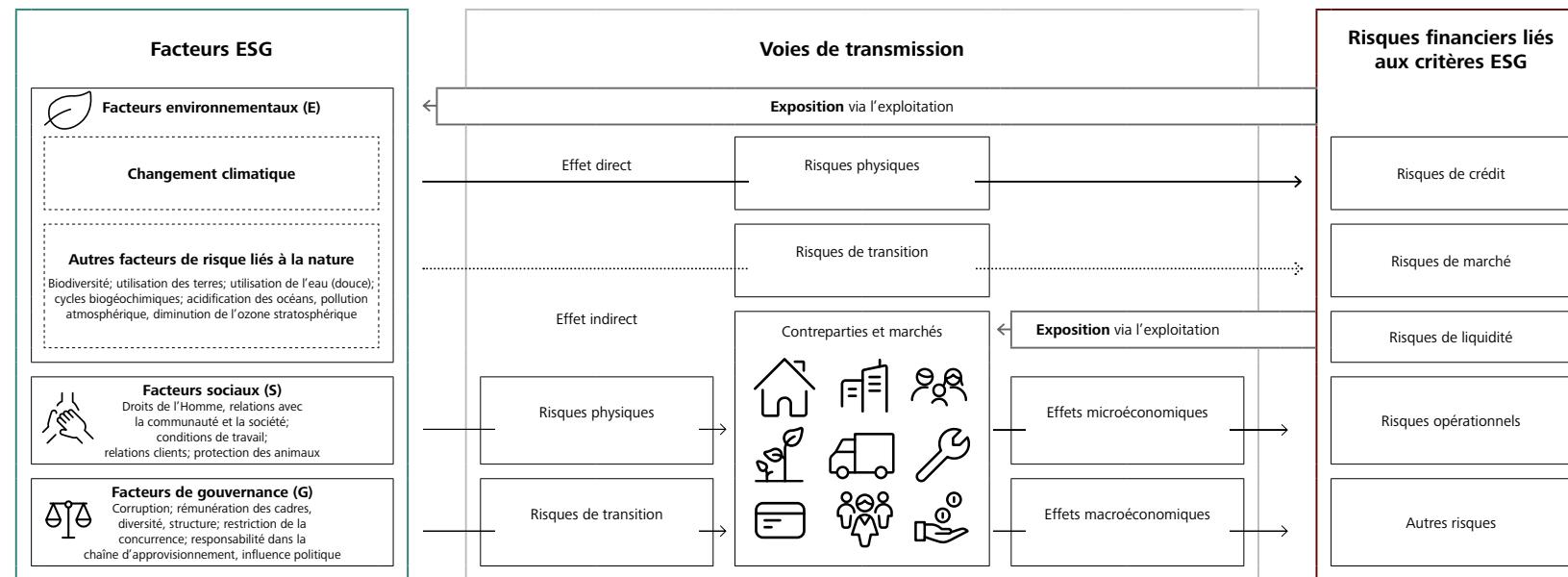
¹ Les Principes de l'Equateur (en anglais Equator Principles) sont un ensemble de règles volontaires établies par les banques pour respecter les normes environnementales et sociales dans le domaine du financement de projets.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
[Rapport non financier](#)

Le numéro du lingot permet aux clients de Raiffeisen de savoir d'où provient l'or transformé des lingots Raiffeisen.



Analyse des risques liés aux facteurs ESG



Pour évaluer les risques financiers liés aux critères ESG, les facteurs environnementaux (changement climatique et autres facteurs liés à la nature), sociaux (comme les droits de l'Homme) et de gouvernance (comme la corruption) sont analysés en fonction de leur impact sur les risques. S'agissant des facteurs de risque environnementaux, l'analyse dans la matrice des risques ESG tient compte de tous les facteurs correspondant aux « limites planétaires » selon Rockström et al. (2009), comme la biodiversité, l'utilisation de l'eau ou les changements d'affectation des sols.

L'analyse des risques est confiée à une commission spécialisée composée d'experts issus principalement du secteur Gestion des risques et du service Durabilité, Politique et Coopérative. L'analyse prend en compte diverses voies de transmission, y compris l'exposition de Raiffeisen via son exploitation et ses affaires, ainsi que les effets directs et indirects, comme les contreparties et les marchés et leurs effets économiques. Les résultats sont consignés dans la matrice des risques ESG. En fonction de l'évaluation de la commission spécialisée, l'analyse d'un facteur ESG peut être approfondie, par exemple en faisant appel à des experts externes ou au moyen de modélisations quantitatives. En 2022, par exemple, l'impact du vecteur de la perte de biodiversité sur les risques répertoriés a été examiné avec un partenaire externe. Selon les estimations actuelles, les résultats de cet examen sont toujours valables. Concernant le facteur du changement climatique, l'analyse des risques est encore plus ap-

profondie. Les résultats correspondants sont présentés dans le rapport sur le climat → **«Publication d'informations sur le climat»**. La matrice des risques ESG est mise à jour chaque année et revue par la commission interne pluridisciplinaire sur les risques ESG afin de couvrir de manière adéquate l'ensemble des enjeux. La commission spécialisée soutient le processus général de gestion des risques et est dirigée par le service Operational Risk Control.

L'analyse des risques actualisée en 2024 a confirmé que les facteurs ESG n'ont globalement qu'une faible influence sur les risques de Raiffeisen. Dans la mesure où ils sont déterminants, ils sont traités et gérés de manière appropriée par des mesures établies. Cette situation s'explique par le modèle d'affaires de Raiffeisen, très orienté sur les activités de banque retail en Suisse. En raison de ce modèle d'affaires, Raiffeisen est actuellement peu confrontée à des défis dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance. De plus, Raiffeisen doit se conformer aux réglementations suisses sur ces sujets. Par conséquent, les facteurs ESG, par exemple lors de l'octroi de crédit, ne sont pas aujourd'hui analysés systématiquement mais au cas par cas. En effet, ils sont pris en compte implicitement lors de l'estimation de biens immobiliers ou de l'évaluation de la stratégie et du modèle d'affaires de grandes entreprises. Par ailleurs, les facteurs ESG sont également pris en compte dans les transactions financières ou la sélection des fournisseurs.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Les facteurs ESG ont une influence sur les catégories de risques établies. Raiffeisen surveille en particulier les risques financiers liés au climat.



Gestion responsable des questions fiscales

Conformément à sa stratégie de durabilité, le Groupe Raiffeisen s'assure que toutes les exigences légales et réglementaires en matière fiscale sont respectées. En cas de doutes, Raiffeisen a recours à des conseillers fiscaux externes ou demande un renseignement fiscal contraignant aux autorités fiscales compétentes, avec lesquelles Raiffeisen entretient un dialogue constructif. Si nécessaire, Raiffeisen Suisse soutient les Banques Raiffeisen pour les questions fiscales afin de garantir une déclaration d'impôts correcte dans tout le Groupe.

Le Groupe Raiffeisen a une filiale étrangère, Raiffeisen Switzerland B.V., domiciliée aux Pays-Bas, qui émet des produits structurés mais n'entretient pas de relations clients directes. Le taux d'imposition effectif de Raiffeisen aux Pays-Bas est supérieur au taux d'imposition minimum de 15% fixé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et également supérieur à celui de la Suisse. L'imputation des prestations internes au Groupe (transfer pricing) entre Raiffeisen Suisse et Raiffeisen Switzerland B.V. se fait à des prix conformes à la comparaison avec des tiers («at arm's length»). Il n'y a pas de réduction ou de transfert des bénéfices. Raiffeisen réalise par ailleurs chaque année un rapport pays par pays destiné aux autorités fiscales concernées, qui leur permet d'évaluer les tarifs d'imputation.

Le Groupe Raiffeisen ne fournit aucune aide pour la réduction des impôts. Il renonce à toute action ou information susceptible d'aider d'une manière ou d'une autre la clientèle à soustraire des valeurs patrimoniales à l'imposition ordinaire. Raiffeisen n'accepte pas de valeurs patrimoniales si elle sait ou soupçonne raisonnablement que celles-ci ne sont pas déclarées et imposées en bonne et due forme dans le pays de domiciliation fiscale de la cliente ou du client. Il existe des directives et instructions appropriées, qui donnent lieu à des formations régulières. De plus, tous les clients confirment en acceptant les Conditions générales d'affaires qu'ils respectent l'ensemble des prescriptions légales (y compris les lois fiscales) qui s'appliquent à eux.

En tant que banque retail orientée sur le marché intérieur, Raiffeisen n'a qu'une faible part de clientèle étrangère, qui provient principalement des Etats voisins et presque exclusivement de pays avec lesquels la Suisse a convenu d'un échange automatique de renseignements. Les informations financières sont ainsi transmises chaque année aux autorités fiscales du pays de domiciliation fiscale des client·e·s. Par ailleurs, Raiffeisen propose des rapports fiscaux spécifiques à chaque pays, qui s'adressent aux client·e·s ayant leur domicile / domicile fiscal donne une vue d'ensemble de tous les produits et opérations pertinents selon le droit fiscal spécifique à chaque pays et aide ainsi les clients à remplir leur déclaration fiscale. Raiffeisen ne fournit toutefois pas de conseil fiscal à des clients dont le domicile / la résidence fiscale est situé hors de Suisse. Si nécessaire, la Banque renvoie les client·e·s concerné·e·s vers des conseiller·e·s externes pour un conseil en matière fiscale professionnel.

Respect des droits de l'Homme

Centrée sur le marché suisse ([cf. aussi le chapitre «Classification», page 156](#)), Raiffeisen n'est que très peu exposée directement à des circonstances propices à des violations des droits de l'Homme, comme l'instabilité politique ou l'absence d'Etat de droit. En Suisse, les droits de l'Homme sont en plus intégrés dans le droit contraignant au travers des droits fondamentaux garantis par la Constitution. Le droit suisse interdit par exemple la discrimination, le travail forcé et le travail des enfants. Il garantit des conditions de travail dignes, la liberté d'association, le droit de négociation collective et l'égalité des rémunérations. Raiffeisen reconnaît ces droits et les personnes employées par Raiffeisen ainsi que la clientèle de Raiffeisen, presque exclusivement domiciliée en Suisse, sont protégées en conséquence par le droit suisse. S'agissant de l'activité principale du Groupe Raiffeisen, le financement par crédit principalement de biens immobiliers situés en Suisse (hypothèques) ainsi que le financement par crédit de PME en Suisse, les liens avec des violations des droits de l'Homme sont peu probables en raison de la situation juridique décrite. Dans l'ensemble, le risque de violations des droits de l'Homme est donc relativement faible pour Raiffeisen.

Tel qu'expliqué en détail dans [le paragraphe «Examen de diligence visant à garantir une gestion responsable des affaires», page 168](#), Raiffeisen tient compte de la protection des droits de l'Homme dans le cadre de ses activités, malgré une faible exposition aux risques. Raiffeisen vérifie le respect des droits de l'Homme, en particulier dans le cadre d'opérations ayant des liens marqués avec l'étranger. Cela se fait principalement dans le cadre de l'examen de diligence pour une gestion responsable des affaires susmentionné, en fonction des risques auxquels l'entreprise s'expose et au cas par cas. Le terme «en fonction des risques auxquels l'entreprise s'expose» signifie en l'occurrence que des vérifications sont effectuées là où il existe un risque important que Raiffeisen ne soit associée à de graves atteintes aux droits de l'Homme. Le code des fournisseurs, qui s'applique aux relations avec les fournisseurs, aborde aussi explicitement les droits de l'Homme et vise à garantir le respect de normes appropriées, telles que l'interdiction du travail des enfants, l'intégrité et l'éthique commerciales des fournisseurs et des sous-traitants. En plus de l'examen de diligence visant à garantir une gestion responsable des affaires, les droits de l'Homme sont aussi pris en compte dans la gestion des risques, le facteur de risque «droits de l'Homme» étant évalué au moins une fois par an par la commission interne «Risques ESG» ([cf. le paragraphe «Facteurs ESG dans la gestion des risques», page 169](#)). Sur la base de cette évaluation des risques, il n'a pas non plus été nécessaire de prendre d'autres mesures jusqu'à présent.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

[Rapport non financier](#)



Les Banques peuvent apporter une contribution importante au développement durable par le biais de leurs solutions et produits de placement et de leurs services. Le Groupe Raiffeisen tient donc compte des facteurs écologiques et sociaux dans la conception et le développement de ses solutions et produits de placement ainsi que de ses services. Il s'agit notamment de sensibiliser les clients privés et entreprises au potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique (par exemple lors de l'octroi d'hypothèques) et de proposer une large gamme de solutions de placement et de prévoyance durables. Par ailleurs, avec son approche «Responsibly Sourced and Traceable», Raiffeisen contribue à la transparence et à la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans le commerce de l'or.

Opérations hypothécaires avec la clientèle privée

Raiffeisen considère que son rôle pour promouvoir la durabilité dans les opérations hypothécaires consiste surtout à sensibiliser systématiquement ses clientes et ses clients de manière anticipée au potentiel d'accroissement de l'efficacité énergétique et de réduction des émissions de CO₂, et à leur présenter des solutions de financement adéquates. Elle a été la première banque en Suisse à intégrer de façon cohérente l'estimation énergétique immobilière au conseil en propriété du logement, et ce dès 2015. Les clientes et clients peuvent ainsi se faire une meilleure idée de l'état énergétique de leur bien immobilier. Dans le même temps, il est possible de leur montrer un éventuel besoin d'investissement et de simuler des scénarios de rénovation. Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen a adapté son conseil à la clientèle en application des «Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments» de l'Association suisse des banquiers (ASB). Une nouveauté a été introduite au cours de l'exercice sous revue: un check-up de la rénovation couvrant les exigences réglementaires. Ce check-up de la rénovation permet de calculer et d'indiquer l'efficacité énergétique, les émissions de CO₂ ainsi que les éventuels besoins d'investissement pour les rénovations. Les conseils donnés aux clientes et aux clients sont consignés dans un document qui fournit par ailleurs des informations sur les subventions et les coordonnées des spécialistes. Au cours de l'exercice sous revue,

2742 conseils en matière de rénovation ont été réalisés. Par ailleurs, Raiffeisen propose des offres en libre-service concernant l'efficacité énergétique et les frais de chauffage, qui ont été consultées en ligne plus de 6500 fois en 2024.

Comme les années précédentes, Raiffeisen a soutenu le programme fédéral «chauffez renouvelable» de SuisseEnergie en 2024. L'objectif de ce programme est d'aider les propriétaires à passer à des systèmes de chauffage fonctionnant avec des énergies renouvelables en leur fournissant des conseils indépendants et professionnels. Raiffeisen joue ici le rôle de partenaire stratégique et apporte son savoir-faire financier. 3240 conseils incitatifs «chauffez renouvelable» ont été réalisés durant l'exercice sous revue.

Raiffeisen intègre systématiquement les aspects de durabilité dans ses conseils en propriété du logement.

Sensibilisation: Logement et financement

	2022	2023	2024
Rénovation énergétique et impact sur le climat			
Total des conseils en matière de rénovation Raiffeisen	1 101	1 145	2 742
Planificateur de rénovation Raiffeisen (RAI-mo) ¹	1 101	1 145	170
Check-up de la rénovation ²			2 572
Conseils incitatifs «chauffez renouvelable» ³	315	2 276	3 240
Consultations du calculateur de frais de chauffage en self-service sur raiffeisen.ch ⁴	10 426	13 071	1 207
Consultations du calculateur d'efficacité énergétique en self-service sur raiffeisen.ch ⁵	11 084	11 302	5 377

1 Le planificateur de rénovation Raiffeisen (RAI-mo) a été introduit en mars 2021 et remplacé par le check-up de la rénovation au 1er janvier 2024.

2 Le check-up de la rénovation a été introduit pour la première fois le 1er janvier 2024.

3 Les conseils incitatifs «chauffez renouvelable» ont été introduit pour la première fois au quatrième trimestre 2022.

4 Le calculateur des coûts de chauffage est hors ligne depuis mars 2024. Il devrait être de nouveau disponible en ligne à partir du premier trimestre 2025.

5 Le calculateur d'efficacité énergétique n'a pas été inclus dans les campagnes de distribution au cours de l'exercice sous revue. Par ailleurs, le site internet de Raiffeisen a été relancé, de sorte que le passage de raiffeisencasa.ch à raiffeisen.ch a nécessité un certain temps d'adaptation pour les moteurs de recherche.



Opérations avec la clientèle entreprises

Les quelque 226 500 entreprises clientes du Groupe Raiffeisen, principalement des petites et moyennes entreprises (PME), sont presque exclusivement domiciliées en Suisse. ([voir graphiques 1–4, page 181](#)). Elles sont par conséquent soumises à une réglementation efficace sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, conformément à la législation suisse.

Néanmoins, Raiffeisen sensibilise aussi sa clientèle entreprises de manière ponctuelle à la thématique de la durabilité. Un projet pilote a été réalisé en 2023 avec la plateforme de l'efficacité énergétique pour les PME (PEIK) de SuisseEnergie, qui conseille les PME en matière d'efficacité énergétique. Par ailleurs, un soutien financier a été accordé en 2023 à l'association «Go for Impact» afin qu'elle puisse poursuivre ses activités de sensibilisation des PME suisses à leur bilan environnemental.

L'exposition de la clientèle entreprises de Raiffeisen dans des secteurs ayant un impact particulièrement fort sur le climat selon le Paris Agreement Capital Transition Assessment (PACTA) (charbon, pétrole, gaz, électricité, industrie automobile, ciment, acier, aviation; hors agriculture) est actuellement faible et représente seulement 3,0% de l'ensemble des opérations avec la clientèle entreprises. Raiffeisen ne finance par ailleurs aucune entreprise qui travaille dans l'extraction d'énergies fossiles ou qui exploite elle-même des centrales à charbon.

Durabilité dans le leasing

Les activités de leasing du Groupe Raiffeisen se concentrent en premier lieu sur des clients entreprises ayant leur siège en Suisse. L'accent est mis sur les biens d'investissement meubles, notamment à l'état neuf. Dans divers secteurs industriels, Raiffeisen soutient le passage actif à des solutions alternatives ou celles qui ont recours à des technologies innovantes.

Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen Leasing s'est notamment engagée dans la prise de position «Modèles d'affaires durables grâce au leasing» de l'Association suisse des sociétés de leasing (ASSL, 08/2024). Dans les opérations avec les clients finaux ainsi que dans les partenariats avec les fournisseurs, on constate une demande accrue de solutions de leasing globales pour des investissements alternatifs, en particulier dans le domaine des solutions de mobilité (véhicules de tourisme et utilitaires, y compris les bornes de recharge) ou pour des installations photovoltaïques (en partie avec batteries de stockage) dans l'agriculture.

Solutions de placement et de prévoyance

La mise en œuvre de la durabilité dans les opérations de placement et de prévoyance s'appuie depuis 2020 sur la «stratégie de durabilité Prévoyance & Placement». Conformément à la stratégie, les «Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune» de l'Association suisse des banquiers (ASB) sont appliquées chez Raiffeisen Suisse depuis le 1^{er} janvier 2024. Par ailleurs, les placements collectifs concernés de Raiffeisen respectent l'«Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité» de l'Asset Management Association Switzerland (AMAS), qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2024. La Révision interne vérifie périodiquement l'adéquation des processus et l'efficacité des contrôles mis en place à cet effet chez Raiffeisen Suisse. Les conseillères et conseillers en placement de Raiffeisen sont régulièrement formés sur ce thème en général et plus spécifiquement sur le règlement Futura grâce au programme d'apprentissage «Durabilité dans les opérations de placement».

Le «règlement Futura»

Raiffeisen propose à sa clientèle une gamme globale de solutions et de produits de placement durables dits «Futura», y compris des solutions de prévoyance. Avec «Futura» et le label Futura correspondant, les solutions de placement et les produits de Raiffeisen sont classés comme durables. Pour pouvoir porter ce nom et ce label, les produits et solutions de placement respectifs doivent être conformes au règlement Futura pour les placements durables élaboré par Raiffeisen, qui est présenté de manière transparente dans la brochure → [**«Placements durables chez Raiffeisen: le règlement Futura»**](#). La brochure contient des informations détaillées sur les approches de durabilité appliquées, sur les critères d'exclusion concrets (par exemple les armes létales, l'énergie nucléaire, le charbon et le pétrole) ou sur la conception de l'approche Best in Class. L'approche Futura repose sur le principe selon lequel la prise en compte d'évaluations de la durabilité reposant sur la double matérialité améliore les décisions de placement. L'examen et l'évaluation de la durabilité sont effectués par l'agence de notation indépendante Inrate pour les placements directs et par Vontobel Asset Management et Morningstar Switzerland GmbH pour les placements collectifs.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier



Aujourd’hui, la gamme de fonds Raiffeisen (à l’exception de quelques produits) est alignée sur le règlement Futura durable. Cela vaut également pour la gamme d’offres des mandats de gestion de fortune. Dans les solutions de placement avec conseil, où les clientes et clients prennent eux-mêmes la décision de placement, les recommandations de placement et les portefeuilles types de Raiffeisen Suisse tiennent seulement compte des instruments financiers qui réunissent les critères de durabilité conformément au règlement Futura. Les clientes et clients ayant une préférence en matière de durabilité reçoivent en outre un reporting de durabilité complet qui fait partie intégrante du relevé de fortune. Ce reporting de durabilité fournit des informations sur les ratings de durabilité, les émissions de CO₂ et les pratiques controversées des émetteurs de fonds dans lesquels on a investi. Par ailleurs, l’influence des placements sur les 17 objectifs de durabilité des Nations Unies est mise en évidence. Pour les fonds Futura et Futura II, ces indicateurs sont également publiés chaque mois de manière transparente dans les factsheets des fonds.

La part des fonds durables Futura dans le volume total des fonds Raiffeisen s'est élevée à près de 90% au cours de l'exercice sous revue.

Active Ownership

L'active ownership – l'actionnariat actif – est un autre élément du règlement Futura. Il comprend deux éléments: l'exercice actif des droits de vote liés aux placements auprès des fonds de placement Futura ainsi que le dialogue avec des entreprises sélectionnées («dialogue avec les investisseurs» ou «engagement»). Depuis 2022, Ethos exerce activement ses droits de vote dans des sociétés suisses et internationales sélectionnées par Raiffeisen Suisse. L'accent est mis actuellement sur les enjeux du changement climatique, des droits de l'Homme et du travail ainsi que de la responsabilité digitale. Par ailleurs, Raiffeisen Suisse profite de la possibilité de s'engager, via Ethos, avec d'autres investisseurs dans le cadre d'engagements collectifs visant à améliorer les aspects de la durabilité. Les activités et les résultats de l'Active Ownership font l'objet depuis 2023 d'un rapport annuel dans → [l'Active Ownership Report](#).

Sustainability et Green Bonds

S'agissant des investisseuses et des investisseurs helvètes, Raiffeisen Suisse a placé en 2019 la première obligation durable («sustainability bond») sur le marché suisse des capitaux. En 2021, Raiffeisen Suisse a établi un programme d'émission de green bonds orienté sur le refinancement d'hypothèques octroyées pour financer les bâtiments efficaces sur le plan énergétique et à faibles émissions en Suisse. Durant l'exercice sous revue, le Raiffeisen Green / Sustainability Bond a été remboursé à hauteur de 100 millions de francs. En raison du faible besoin de financement du Groupe Raiffeisen, Raiffeisen n'a pas encore émis d'obligation correspondante. Ces dernières années, Raiffeisen a toutefois participé en tant que chef de file à plusieurs émissions de green bonds d'émetteurs suisses.

L'Or acquis de manière responsable

Depuis 2021, tous les lingots d'or Raiffeisen sont produits selon l'approche «Responsibly Sourced & Traceable». Elle permet de tracer l'origine de l'or de manière précise et met l'accent sur la compatibilité environnementale et sociale des entreprises intervenant dans la chaîne d'approvisionnement. La raffinerie s'approvisionne notamment en or auprès de mines sélectionnées qui font partie de la Swiss Better Gold Initiative, un partenariat entre le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et la Swiss Better Gold Association. L'initiative s'engage en faveur d'une production responsable et de meilleures conditions cadres. Depuis le début de sa collaboration avec la Swiss Better Gold Initiative, Raiffeisen a déjà généré, par la vente de lingots d'or, quelque 1,3 million de dollars américains pour des investissements dans de tels projets. Pour plus d'informations sur l'or, merci de consulter [la section «Minéraux et métaux provenant de zones de conflit», page 169](#).

Les investisseuses et investisseurs ont également la possibilité d'investir de manière responsable dans la catégorie de placement Or grâce au «Raiffeisen ETF – Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable». En 2021, Raiffeisen a été le premier groupe de banques retail à mettre en œuvre une telle approche pour un ETF sur l'or. Elle a été récompensée trois fois de suite par le Swiss ETF Award. Le «Raiffeisen ETF – Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable» a remporté le Swiss ETF Award 2024 dans la catégorie «Meilleurs ETF et ETP sur matières premières et métaux précieux» au cours de l'exercice sous revue, comme lors de l'exercice précédent 2023, après que Raiffeisen avait déjà été désignée «Newcomer de l'année» en 2022.

Fin 2024, le volume d'investissement dans les fonds en or s'élevait à environ 1,26 milliard de francs dont 62,3% (784 millions de francs) étaient investis dans le «Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable».

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

[Rapport non financier](#)

La part des fonds durables Futura dans le volume total des fonds Raiffeisen s'élève à près de 90%.

Raiffeisen remporte le Swiss ETF Award 2024 dans la catégorie «Meilleurs ETF et ETP sur matières premières et métaux précieux».



Produits d'utilité écologique et sociétale spécifique		Unité	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2024
GRI FS6, FS7, FS8, FS10, FS11					
Produits de placement Raiffeisen					
Volume total des fonds Raiffeisen	mio CHF	12 745,9	14 651,5	16 819,1	
dont part de fonds Futura durables	pourcentage	93,4	90,6	89,7	
Produits structurés orientés sur la durabilité ¹	mio CHF	84,7	88,2	95,4	
Gestion de fortune Raiffeisen²					
Volume total des mandats de gestion de fortune Raiffeisen	mio CHF	7 201,6	9 000,2	11 868,6	
dont part de mandats de gestion de fortune Futura durables	pourcentage	97,8	96,6	95,2	
dont part de mandats de gestion de fortune Futura Impact		0,1	0,7	1,0	
Produits et solutions de placement Futura³					
Part des produits de placement durables Raiffeisen (fonds Futura) et des mandats de gestion de fortune Futura dans le volume total des opérations de placement Raiffeisen	mio CHF	43,3	44,7	46,4	
Or					
Vente d'or «Responsibly Sourced & Traceable» (lingots et ETF sur l'or)	tonnes	2,2	9,8	1,2	
Part du Raiffeisen ETF Solid Gold Responsibly Sourced & Traceable dans le volume total des ETF sur l'or Raiffeisen	pourcentage	23,1	61,5	62,3	
Opérations de leasing					
Volume des nouvelles affaires de leasing pour des véhicules de tourisme et utilitaires à propulsion alternative	mio CHF	10,6	10,8	15,0	
Part dans le volume de nouvelles affaires pour personnes et véhicules utilitaires	pourcentage	9,0	6,5	7,2	
Volume des nouvelles affaires de leasing pour le photovoltaïque	mio CHF	4,5	4,2	3,7	
Obligations / Bonds					
Raiffeisen Green / Sustainability Bond ⁴	mio CHF	100,0	100,0	0,0	
Emissions de Green / Sustainability / Sustainability Linked Bonds de tiers avec la coopération de Raiffeisen Suisse	mio CHF	0	1 335	1 135	
Active Ownership					
Nombre d'entreprises dans le portefeuille avec lesquelles une interaction a eu lieu sur des questions écologiques ou sociétales ⁵	nombre	20	22	21	

1 Investissement via toutes les solutions de placement de Raiffeisen.

2 Sans la gestion de fortune digitale «Raiffeisen Rio»

3 Né sont pas pris en compte les placements directs, les produits structurés ainsi que les placements collectifs de tiers, considérés comme étant durables selon le règlement Futura.

4 Sustainability Bond CHF 100 mio 0,125% 2019–2024; remboursement le 7 mai 2024 à la valeur nominale.

5 De plus amples informations sont disponibles dans le rapport Active Ownership sur raiffeisen.ch/investorendialog.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Conformément aux objectifs de la stratégie du Groupe 2025, Raiffeisen entend maintenir et développer son impact positif en tant que groupe de banques retail coopératives couvrant les besoins de sa clientèle en services et produits bancaires de base. Raiffeisen se distingue comme une coopérative proche de ses clientes et clients, orientée vers leurs besoins et incarnant les valeurs coopératives. Conformément à sa charte, le Groupe Raiffeisen accorde une grande importance à l'équité, à la transparence et à la fiabilité dans ses relations d'affaires avec sa clientèle. Raiffeisen respecte notamment le label de qualité AA+ pour un e-banking sans obstacles de la Fondation «Accès pour tous» ainsi que le code européen de transparence pour les fonds durables. Dans le cadre de la fourniture de services financiers, la sécurité et la protection des données, entre autres, revêtent une importance capitale. C'est pourquoi Raiffeisen prend des mesures globales pour la protection des données des clients et la sécurité de l'information.

Comme le montre le tableau, près de 98% des quelque 3,5 millions de clientes et clients privés et de placement de Raiffeisen sont domiciliés en Suisse. Sur les quelque 226 500 clients entreprises, 99,6% sont domiciliés en Suisse. Plus de la moitié des clients entreprises sont des petites et moyennes entreprises (PME), environ un tiers, des indépendants.

Structure de la clientèle par domicile et segment

31.12.2024	Nombre en 1000	Part en %
Clientes et clients	3 728,2	100,0
Clientèle privée et de placement	3 501,7	93,9
Dont le domicile est:		
Suisse	3 423,4	97,8
Pays voisins de la Suisse	66,3	1,9
Autres	12,1	0,3
Dont le segment est:		
Clientèle privée	3 070,0	87,7
Clientèle de placement	431,7	12,3
Clientèle entreprises	226,5	6,1
Dont le domicile est:		
Suisse	225,6	99,6
Pays voisins de la Suisse	0,8	0,4
Autres	0,1	0,0
Dont le segment est:		
Indépendants	70,0	30,9
Petites entreprises	127,5	56,3
Entreprises moyennes à grandes	3,5	1,5
Sociétés immobilières	17,2	7,6
Collectivités de droit public	8,3	3,7



Transparence et équité dans la conception et la distribution des produits

Raiffeisen considère les relations clients comme des partenariats marqués par le respect, l'équité et la fiabilité. Le Groupe Raiffeisen crée ainsi une situation gagnant-gagnant pour toutes les parties concernées et, par conséquent, des relations de confiance à long terme avec ses clients. Parallèlement, la fourniture de services financiers et l'offre d'instruments financiers sont réglementées en Suisse par des lois et des ordonnances correspondantes.

La protection de l'investisseur et du bon fonctionnement des marchés est au cœur de ces réglementations. Les transactions avec des instruments financiers comportent toujours des opportunités et des risques. Il est donc nécessaire que la clientèle comprenne bien les risques avant de recourir à un service financier. A cette fin, la brochure → **«Risques inhérents au commerce d'instruments financiers»** est mise à disposition sur le site web de Raiffeisen Suisse. Dans cette brochure, les clientes et clients trouvent notamment des informations déterminantes sur les risques inhérents au commerce d'instruments financiers. L'étendue de la protection de l'investisseur dépendent de la segmentation de la clientèle et donc des besoins des clients ainsi que du type de service financier auquel ils ont recours. Raiffeisen a en plus défini des normes harmonisées au niveau du Groupe afin d'éviter les conflits d'intérêts. Raiffeisen met en œuvre toutes les prescriptions légales dans l'ensemble de ses produits et services. Le respect du devoir d'information conformément à la loi sur les services financiers (LSFin) est entièrement assuré. Par ailleurs, Raiffeisen met en œuvre des mesures d'autorégulation élaborées par des associations suisses. Les réglementations applicables à l'étranger sont également prises en compte si nécessaire.

L'équité dans la conception de l'offre de Raiffeisen se reflète dans l'application systématique de l'ordonnance sur l'indication des prix (OIP) mais elle la devance grâce une communication transparente et adéquate envers la clientèle. L'ensemble des informations relatives aux produits, aux prix et au marketing sont à la disposition des clients actuels, futurs et prospects directement sur le site web de Raiffeisen, sous «Taux d'intérêt et tarifs». Le programme de sociétariat Raiffeisen s'accompagne d'une offre de produits de base, qui est l'une des plus équitables du marché en termes de rapport prix-prestations et qui ouvre la voie à une relation client durable. Les sociétaires bénéficient d'une rémunération équitable de leur capital social. Ils peuvent par ailleurs profiter de conditions préférentielles pour certaines opérations bancaires ainsi que d'autres avantages qui leur sont réservés en leur qualité de sociétaires.

La durabilité dans la distribution englobe en plus la gestion transparente et à long terme de la relation client. En cas de rejet d'un prêt ou de toute autre prestation, les clientes et les clients sont informés de manière claire et détaillée des raisons du refus, qui sont systématiquement consignées dans les données clients. Des règles de conduite équitables sont par ailleurs garanties, même au cas où des prestations et des transactions sont refusées.

L'équité dans la mise en place et le développement de la relation client se manifeste également dans le règlement de base édicté par Raiffeisen, qui récapitule les Conditions générales d'affaires de manière claire, succincte et compréhensible pour la clientèle, garantissant ainsi un traitement rapide des contrats grâce à des conditions transparentes. Les petits caractères, les textes longs et les formulations compliquées sont exclus afin que la clientèle puisse s'appuyer sur un document contractuel concis établi dans le respect de toutes les normes juridiques.

Protection contre l'endettement de personnes privées

En Suisse, pour protéger les clientes et les clients de l'endettement, il faut respecter les prescriptions de la loi sur le crédit à la consommation. Raiffeisen n'octroie toutefois pas de crédits personnels ni de crédits à la consommation mais accorde principalement des crédits hypothécaires à des particuliers. Pour protéger sa clientèle et prévenir un éventuel surendettement, Raiffeisen calcule les coûts à long terme avec un taux d'intérêt indicatif lors de l'octroi d'une hypothèque. La situation financière globale de la cliente ou du client est également prise en compte. Pour calculer la capacité financière, les coûts de logement, comprenant les charges d'intérêts indicatives, les amortissements et les dépenses pour l'entretien du bien immobilier, sont comparés aux revenus. Ensuite, d'autres engagements financiers tels que les crédits personnels ou les contrats de leasing sont également pris en compte dans l'ensemble de l'évaluation.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Lors de l'octroi d'une hypothèque, Raiffeisen considère la situation financière globale de la cliente ou du client.



Renforcer les connaissances financières

Raiffeisen, en tant que Banque, estime qu'il est de sa responsabilité non seulement de soutenir ses clientes et clients dans leurs affaires financières, mais aussi de leur donner les moyens d'agir. L'un des objectifs définis dans la stratégie du Groupe est donc de fournir aux clientes et aux clients des connaissances utiles afin qu'ils puissent, d'une part, utiliser les offres de self-service Raiffeisen avec compétence et, d'autre part, bénéficier d'un conseil personnalisé en étant mieux informés.

Afin de renforcer la compétence financière, Raiffeisen collabore avec plusieurs fournisseurs de formations financières. Citons par exemple la collaboration avec la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), qui réalise et publie chaque année pour le compte de Raiffeisen une étude externe sur la prévoyance vieillesse financière, ainsi que des études réalisées avec la Haute école spécialisée de Lucerne (HSLU) sur la digitalisation dans le secteur financier. Raiffeisen a intégré la thématique de la compétence financière dans le processus de conseil de ses conseillères et conseillers clientèle. Ces derniers transmettent notamment ce savoir lors de leurs entretiens avec les clientes et clients.

Le renforcement des connaissances financières de la clientèle Raiffeisen et, plus généralement, de la population suisse a été défini comme un axe important de la stratégie de prévoyance et de placement. Dans ce contexte, nous avons mis en place une stratégie de communication sur les questions financières. Depuis l'été 2024, dans le cadre d'un essai pilote, les contenus correspondants sont mis à la disposition de toutes les personnes intéressées sur le site web de Raiffeisen.

Depuis des années, Raiffeisen s'engage également, en collaboration avec [→ evulpo](#), à promouvoir les compétences financières des enfants et des jeunes. Les quatorze modules interactifs actuellement en ligne, organisés en parcours d'apprentissage, proposent des contenus multimédias axés sur la pratique pour acquérir des connaissances dans le domaine de la banque et de la finance. Ces contenus d'apprentissage peuvent être consultés à tout moment et partout via le site internet et l'app d'evulpo ou sur le site web de Raiffeisen. La plateforme et les contenus d'apprentissage qui y sont mis à disposition sont gratuits et en libre accès, de sorte qu'ils peuvent également être utilisés par d'autres groupes sociaux. Grâce à cet engagement, Raiffeisen soutient les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie financière.

Satisfaction de la clientèle, réclamations et infractions

Raiffeisen mène régulièrement des sondages auprès de sa clientèle afin de vérifier si l'équité et la transparence sont suffisamment garanties et perçues comme telles par les participants. Les résultats des sondages montrent qu'en 2024, Raiffeisen était encore perçue comme une entreprise financière plus durable et responsable que la moyenne par rapport à ses concurrents. Par ailleurs, Raiffeisen obtient de très bons résultats en comparaison avec la concurrence et figure dans le peloton de tête en termes de satisfaction générale de la clientèle. L'objectif est de continuer d'atteindre un haut niveau de satisfaction ainsi que de maintenir et d'améliorer encore cette perception positive dans la société.

Le degré de satisfaction de la clientèle recueilli par sondage, le processus en place pour les réclamations de la clientèle et le nombre d'infractions aux prescriptions peuvent indiquer d'éventuelles lacunes dans ces processus. Celles-ci sont recensées à l'aide de chiffres clés concrets. Au cours de l'exercice sous revue 2024, comme lors des exercices précédents, Raiffeisen n'a commis aucune infraction en matière d'information sur les produits et services et d'identification, ni en matière de marketing, comme le montre le tableau suivant:

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier



Marketing et identification ¹	Indicateur GRI	2022	2023	2024
Nombre total de cas de non-conformité aux réglementations et/ou codes volontaires concernant les informations sur les produits et services et l'étiquetage	GRI 417-2	0	0	0
Nombre total de cas de non-conformité concernant la communication marketing	GRI 417-3	0	0	0

¹ Un zéro signifie dans ce contexte qu'aucun cas grave n'était connu à la fin de l'exercice sous revue. Une infraction aux lois et aux ordonnances est considérée comme significative lorsqu'elle porte (ou menace de porter) gravement préjudice au Groupe Raiffeisen.

Sécurité de l'information et protection des données de la clientèle

La protection des données commerciales, en particulier des données clients et des données critiques, est de la plus haute importance pour Raiffeisen. Une protection élevée des données de la clientèle fait partie d'un traitement équitable de la clientèle. L'objectif est de garantir à tout moment la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des informations, et d'assurer un niveau de protection conforme aux usages du secteur.

Compte tenu de sa responsabilité systémique en matière de compliance, Raiffeisen Suisse est responsable de manière centrale de la sécurité de l'information et de la protection des données de la clientèle au sein du Groupe Raiffeisen. Le Chief Information Security Officer (CISO) gère la sécurité de l'information (InfoSec) du Groupe. Le système de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) est aligné sur la norme ISO/IEC 27001. Les exigences réglementaires de la circulaire FINMA 2023/1 «Risques opérationnels et résilience – banques» sont intégrées et opérationnalisées dans l'ISMS. La sécurité de l'information est donc intégrée dans toutes les activités de l'entreprise (organisation, processus, systèmes, bâtiments). Les risques liés à la sécurité de l'information sont surveillés et gérés en permanence de manière appropriée et conformément aux exigences réglementaires. Afin de tenir compte de l'évolution des menaces et de définir des mesures de protection appropriées, les réglementations sont soumises à un contrôle annuel et, s'il y a lieu, adaptées. Si nécessaire, le pilotage est également adapté à l'état actuel de la menace. La Révision interne de Raiffeisen Suisse contrôle chaque année les systèmes de sécurité et les solutions techniques selon les normes d'audit en usage dans la branche. Des contrôles réguliers sont par ailleurs effectués par des organismes externes indépendants ou des autorités. Pour sensibiliser à la sécurité de l'information, Raiffeisen organise chaque année des formations obligatoires. Les formations sont suivies par tous les employés ainsi que par les collaboratrices et collaborateurs externes qui ont accès aux systèmes informatiques de Raiffeisen. En 2024, une formation sur la prévention des pertes de données a été déployée de manière obligatoire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen.

Le service spécialisé Protection des données conseille et surveille le Groupe Raiffeisen de manière spécifique en ce qui concerne le respect de la législation sur la protection des données et du secret bancaire. Il fait office de préposé à la protection des données et de service compétent central. Au sein des Banques Raiffeisen, ce sont les responsables compliance qui assument cette fonction. Les prescriptions de la loi sur la protection des données sont mises en œuvre par le biais de réglementations internes dans lesquelles est ancré le respect des principes et des dispositions de la loi pour la protection et la sécurité des données. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Raiffeisen doivent respecter ces réglementations et suivre des formations obligatoires sur les thèmes de la «protection des données» et du «secret bancaire» et les répéter tous les deux ans. Raiffeisen Suisse tient un registre central des activités de traitement pour le Groupe Raiffeisen. Les Banques saisissent par ailleurs, à titre complémentaire, d'autres traitements de données sous leur propre responsabilité. Les devoirs d'information selon la loi sur la protection des données sont garantis sur la base du registre des activités de traitement par le biais de déclarations de protection des données pour la clientèle, les personnes intéressées et les utilisateurs des sites web et des apps Raiffeisen ainsi que par les déclarations de protection des données pour les collaboratrices et les candidat·e·s. Ces déclarations sont régulièrement contrôlées et mises à jour si nécessaire. Les contrats de sous-traitance de traitement de données (CSTTD) règlent, en cas de traitement de données personnelles sur ordre et selon les instructions de Raiffeisen, les directives à respecter dans les relations contractuelles. L'utilisation des données personnelles à des fins secondaires est régie par les Conditions générales d'affaires ainsi que par les contrats, et les personnes concernées en sont informées dans les déclarations de protection des données du Groupe Raiffeisen. La transmission de données personnelles à des tiers requiert en principe un consentement préalable. Les mesures de protection des données de la clientèle sont adaptées en permanence, dans le cadre d'un processus d'amélioration continue, en fonction de la situation actuelle et des défis à relever. Par exemple, en 2024, le domaine de la prévention des pertes de données s'est enrichi de la fonction Exact Data Matching (EDM), qui détecte avec une précision accrue les données clients et critiques, surtout sous forme non structurée. Cela contribue à minimiser le risque de fuite de données injustifiée.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Raiffeisen adapte en permanence les mesures de protection à la situation et aux défis actuels.



Raiffeisen procède régulièrement à des études d'impact sur la protection des données pour les traitements de données sensibles. La réponse aux demandes des personnes concernées (demandes d'accès, de rectification, de suppression, etc.) est gérée de manière centralisée par Raiffeisen Suisse via le service spécialisé Protection des données, qui fournit aux Banques Raiffeisen les modèles nécessaires pour répondre aux demandes. Des rapports semi-automatisés sont générés à cet effet dans l'application bancaire centrale du Groupe Raiffeisen (ACS) et dans la plateforme Analytics.

En cas de notification d'incidents liés à la sécurité de l'information qui concernent des données personnelles, le service spécialisé Protection des données doit être impliqué. Le service spécialisé Protection des données examine, entre autres, s'il y a lieu ou non de déposer une déclaration circonstanciée au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Au cours de l'exercice sous revue 2024, il n'y a eu aucun incident à déclarer. Toute exfiltration est comparée aux bases de données propres pour vérifier les données critiques, ce qui permet d'évaluer les incidents de manière plus précise. Le service spécialisé Protection des données est toujours impliqué du moment qu'il s'agit d'une perte effective de données clients de gravité moyenne. Chaque trimestre, les chiffres clés des incidents sont rapportés aux services spécialisés Operational Risk et Système d'alerte précoce, qui les communiquent à leur tour au Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse dans le rapport des risques CA. Comme le montre le tableau «Protection des données de la clientèle» ci-après, il n'y a pas eu de réclamations de tiers ni d'autorités de surveillance durant l'exercice sous revue, ni d'incidents graves recensés par la Data Leakage Prevention (DLP).

Confidentialité des données des clients¹

	Indicateur GRI	2022	2023	2024
Réclamations de tiers et d'autorités de surveillance ²	GRI 418-1	0	1	0
Incidents graves recensés par la Data Leakage Prevention (DLP) interne ²	GRI 418-1	0	1	0
Alertes recensées par le système interne de Data Leakage Prevention ³	GRI 418-1	10 350 597	10 455 637	9 846 360

¹ Dans ce contexte, un zéro signifie qu'aucun cas grave n'était connu à la fin de l'exercice sous revue. Un cas grave est tout incident pour lequel une notification aux autorités de surveillance doit être envisagée.

² Au cours de l'exercice sous revue 2024, aucun incident grave n'a été enregistré par le système DLP interne. En 2023, un incident grave a été enregistré par le système DLP interne. Un traitement immédiat a permis de limiter la perte de données. Raiffeisen a déclaré ce fait à la FINMA. Il figure donc aussi comme une réclamation de tiers et d'autorités de surveillance.

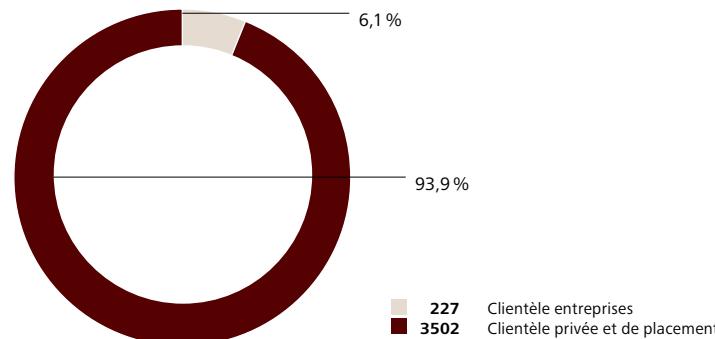
³ Un système de scoring déclenche les alertes DLP selon des règles bien définies et servent à signaler des violations potentielles de prescriptions. Une alerte ne signifie pas automatiquement qu'il y a eu violation des prescriptions.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

1 Clientes et clients

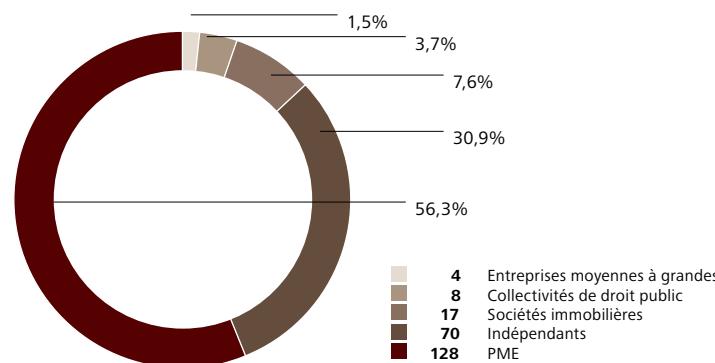
Nombre en milliers et en %

Environ 94% des clientes et clients de Raiffeisen sont des clients privés et de placement, 6% des clients entreprises.

**2 Clients entreprises dans le segment**

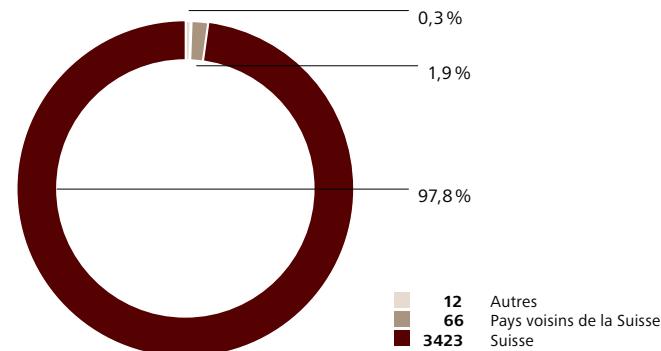
Nombre en milliers et en %

Plus de la moitié des clients entreprises de Raiffeisen sont des PME.

**3 Clientèle privée et de placement par domicile**

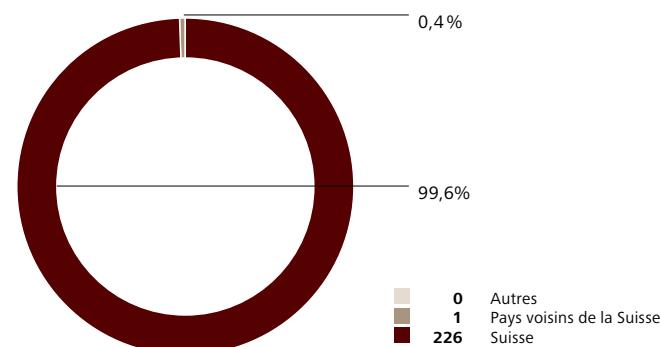
Nombre en milliers et en %

Environ 98% des clientes et clients privés et de placement de Raiffeisen sont domiciliés en Suisse.

**4 Clients entreprises par domicile**

Nombre en milliers et en %

Les clients entreprises de Raiffeisen sont domiciliés à près de 100% en Suisse.

[Rapport d'activité](#)[Gouvernance d'entreprise](#)[Comptes annuels](#)[Chiffres clés et publication](#)[Rapport non financier](#)



Les collaboratrices et les collaborateurs comptent parmi les ressources les plus importantes d'un prestataire de services financiers. En tant qu'employeur significatif en Suisse, Raiffeisen offre à quelque 12 678 (exercice précédent: 12 328) collaboratrices et collaborateurs, dont près de 800 jeunes, un contexte d'emploi moderne, des modèles de travail flexibles et une culture d'entreprise encourageant la diversité et l'innovation.

Employeur attractif

Raiffeisen tient à ce que tous ses collaboratrices et collaborateurs aient des opportunités égales pour s'épanouir professionnellement et se perfectionner d'une manière qui réponde à leurs besoins. Le Groupe investit dans la formation continue de son personnel, dans le développement de ses talents et dans le recrutement de personnes hautement qualifiées. La culture d'entreprise de Raiffeisen est empreinte d'estime et de respect mutuel. Grâce à des conditions d'engagement modernes, Raiffeisen parvient à créer un environnement de travail attractif et à établir des relations durables avec ses collaboratrices et ses collaborateurs. Il s'agit de l'un des principaux facteurs de réussite de l'entreprise. Le tableau suivant, «Chiffres clés relatifs aux collaborateurs», montre que l'ancienneté moyenne du personnel de Raiffeisen atteint presque onze ans au sein du Groupe, un très bon chiffre en comparaison sectorielle. Un autre indicateur qui démontre l'attrait de Raiffeisen en tant qu'employeur est le taux de reprise de l'activité après un congé maternité: plus de 75% des femmes enceintes sont encore employées chez Raiffeisen, même après douze mois (cf. tableau «Chiffres clés de la politique familiale», page 183).

Chiffres clés relatifs aux collaborateurs¹

	Unité	2023	2024
Durée moyenne d'appartenance à l'entreprise	années	11,1	10,7
Age moyen des collaborateurs	années	41,4	41,6
Taux de fluctuation global ²	%	12,1	10,2
Taux de fluctuation net ³	%	8,5	8,4

1 Concerne tous les collaborateurs permanents.

2 A l'exception des mutations au sein du Groupe.

3 Départs volontaires, à l'exception des mutations au sein du Groupe.

La popularité de Raiffeisen en tant qu'employeur est confirmée selon le classement Universum, établi chaque année par la société Universum Communications Switzerland AG, spécialisée dans l'Employer Branding. En 2024, Raiffeisen occupait la 27^e place (exercice précédent: 36^e place) parmi les employeurs les plus attractifs de Suisse, gagnant ainsi 9 places. Raiffeisen n'a pas encore tout à fait atteint son objectif ambitieux de se classer parmi les 20 meilleurs employeurs, mais elle estime être sur la bonne voie. Sur le plus grand portail indépendant d'évaluation des employeurs en Europe, le Groupe Raiffeisen s'est vu décerner le label «Kununu Top Company» avec une moyenne de 4 points sur 5 points possibles, un résultat nettement supérieur à la note moyenne des banques (3,7 points). Les collaboratrices et les collaborateurs contribuent à cette culture valorisante vécue au sein de l'établissement, rendue visible par une image d'employeur moderne.



Modèles de travail et de congés flexibles

Raiffeisen encourage un mode de pensée et d'action entrepreneurial chez ses collaboratrices et collaborateurs en leur confiant des responsabilités ciblées. Dans ce cadre, des horaires de travail flexibles leur sont proposés dans la mesure du possible, et ce à tous les niveaux hiérarchiques. Par ailleurs, avec le modèle «FlexWork», Raiffeisen Suisse leur offre la possibilité de travailler en partie en dehors de leur lieu de travail habituel, en accord avec les responsables hiérarchiques et pour autant que leur activité le permette. Les besoins individuels des collaboratrices et des collaborateurs sont ainsi pris en compte, ce qui leur permet de mieux concilier travail, vie de famille et temps libre. Les Banques Raiffeisen sont libres d'appliquer, elles aussi, ce modèle de temps de travail.

Les collaborateurs et collaboratrices bénéficient de 25 à 30 jours de vacances par an, selon leur âge et leur échelon de fonction. Raiffeisen se situe ainsi au-dessus de la moyenne suisse. Les anniversaires de service sont par ailleurs récompensés par des jours de vacances supplémentaires. Depuis 2018, les collaboratrices et collaborateurs ont également la possibilité d'acheter des jours de vacances supplémentaires ou d'en épargner pour bénéficier d'un congé prolongé.

Politique familiale

Raiffeisen Suisse propose aux familles des prestations modernes. Les mères bénéficient chez Raiffeisen d'un congé maternité allant de 16 à 24 semaines, en fonction de leur ancienneté. Depuis avril 2024, les pères ont droit à quatre semaines de congé de paternité pour la naissance de leurs propres enfants ou en cas d'adoption. Après le congé maternité, les femmes ont, quant à elles, la garantie de retrouver un poste à 60% au minimum dans une fonction adéquate. Les parents ont la possibilité de prendre jusqu'à cinq jours de congé rémunérés par événement pour garder leurs enfants malades. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs permanents de Raiffeisen Suisse, y compris aux couples de personnes de même genre.

Chiffres clés de la politique familiale

	Unité	2023	2024
Prise d'un congé parental			
Femmes	Nombre	143	183
Hommes	Nombre	155	182
Taux de retour 12 mois après la prise d'un congé			
maternité	%	69,6	75,5
paternité	%	89,0	89,7
Dépenses pour la garde d'enfants	CHF	296 884	327 691

Les semaines de vacances familiales ont de nouveau eu lieu au cours de l'exercice sous revue. Les enfants des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse ont pu entreprendre des activités de loisirs communes pendant une période déterminée et sous la surveillance de professionnels. Ces actions ont été très appréciées, tant par les enfants que par leurs parents.

Raiffeisen Suisse accorde à ses collaboratrices et collaborateurs ayant des enfants une allocation familiale mensuelle facultative, en plus de l'allocation pour enfant et/ou de l'allocation de formation.

Modèle de rémunération

Les plus de 12 600 collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen sont rémunérés de manière équitable et conformément aux conditions du marché. Le modèle de rémunération introduit en 2021 pour Raiffeisen Suisse comprend une participation collective aux résultats permettant de mettre en avant la performance collective, contrairement à la prime individuelle. Par ailleurs, ce modèle de rémunération s'applique également aux membres de la Direction de Raiffeisen Suisse.

Outre une rémunération conforme au marché, Raiffeisen Suisse offre à son personnel de nombreuses prestations non péncuniaires supplémentaires, comme le programme MemberPlus et l'obtention d'avoirs Reka à prix réduit. Ces prestations sont proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs (y compris ceux travaillant à temps partiel ou ayant un emploi fixe à durée déterminée).

En plus de la performance individuelle, Raiffeisen apprécie et récompense tout particulièrement la performance d'équipe. Le programme «Reconnaissance des performances d'équipe exceptionnelles» permet aux collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse de rendre visibles et de récompenser les performances remarquables et les contributions exceptionnelles à la culture d'entreprise de Raiffeisen par des équipes intra- et interdisciplinaires (unités d'organisation, équipes de projet, groupes de travail, etc.). Le prix «Team-players» décerné aux collaboratrices et collaborateurs par d'autres collègues a également été attribué durant l'exercice sous revue afin de mettre en avant les performances d'équipe remarquables et les succès en résultant. La récompense, sous forme d'événements destinés aux équipes, vise à exprimer tout particulièrement la reconnaissance pour les performances exceptionnelles d'une équipe et son excellente capacité à collaborer. Depuis 2023, il existe par ailleurs un «Spot Award», qui peut être décerné par le responsable d'équipe pour des prestations individuelles, de manière analogue au prix d'équipe.

Les détails de la politique de rémunération de Raiffeisen figurent dans le [chapitre «Rapport de rémunération», page 77](#), ainsi que dans l'[indice du contenu GRI», page 199](#).

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Des modèles de temps de travail flexibles permettent de bien concilier travail, vie de famille et temps libre.

Les mères et les pères obtiennent des jours de congé payés à la naissance de leurs propres enfants ou en cas d'adoption d'enfants.



Prestations de la caisse de pension

Les collaboratrices et les collaborateurs de Raiffeisen bénéficient de prestations sociales ainsi que de prestations de la caisse de pension surobligatoires attractives. Les fonds de la prévoyance professionnelle sont gérés par une entité juridique indépendante: Raiffeisen Caisse de retraite société coopérative, qui gère les capitaux de prévoyance des quelque 14 000 assurés actifs et bénéficiaires de rentes, à titre fiduciaire et dans le respect des normes de durabilité. Les paramètres techniques sont fixés de sorte à empêcher une redistribution systématique entre les générations et à assurer la stabilité financière à long terme. Grâce au modèle de participation aux excédents, Raiffeisen Caisse de retraite fait participer ses assurés au succès des placements.

La durabilité n'a pas seulement d'importance pour le financement durable et non redistributif des prestations promises. Raiffeisen Caisse de retraite a également conscience de sa responsabilité économique, écologique et sociétale (ESG). Dans son rôle d'investisseur institutionnelle, elle gère consciencieusement le patrimoine de prévoyance et sélectionne ses placements en tenant compte des facteurs ESG. Dans le cadre du rapport annuel 2024, l'ensemble du patrimoine de la caisse de pension a été contrôlé au regard des facteurs ESG.

Vous trouverez de plus amples informations concernant Raiffeisen Caisse de retraite, ses efforts en faveur de la durabilité et son rapport de gestion 2024 sur → raiffeisen.ch/caisse-de-retraite.

Respect de l'égalité salariale

Raiffeisen Suisse attache une grande importance à l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci doit aussi se refléter dans l'égalité salariale. Une analyse régulière des salaires de son personnel garantit la mise en œuvre de cette égalité au sein de l'entreprise et le respect des exigences de la loi sur l'égalité (LEg). Raiffeisen Suisse ainsi que toutes les Banques Raiffeisen comptant plus de 100 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu depuis 2021 le certificat «Fair-ON-Pay», qui confirme que Raiffeisen respecte l'égalité salariale entre femmes et hommes. Pour conserver ce certificat, l'analyse doit être conduite tous les deux ans. Les résultats de l'année 2023 ont confirmé le certificat. La prochaine analyse formelle aura lieu en 2025. Grâce à ses efforts pour garantir l'égalité salariale, Raiffeisen Suisse figure sur la «liste blanche» de «Respect 8-3», un projet de l'organisation faîtière Travail Suisse visant à respecter l'égalité salariale.

Culture d'entreprise et diversité

La diversité, l'égalité des chances et une culture d'entreprise inclusive sont importantes pour Raiffeisen, qui les exige et les encourage de la même manière. Raiffeisen s'engage en faveur de l'égalité des chances et encourage l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs de la même manière, indépendamment de leur genre, de leur identité sexuelle, de leur âge ou encore de leur origine ethnique, de leur nationalité, de leur orientation sexuelle, de leur religion, de leur origine sociale et de leurs capacités physiques. Cela signifie aussi qu'elle applique une tolérance zéro vis-à-vis des discriminations de toute sorte, du harcèlement ou de tout autre comportement inapproprié.

Ces principes se reflètent dans l'ensemble des processus des ressources humaines. En effet, ils sont inscrits dans la «position de Raiffeisen sur la diversité» ainsi que dans la Directive du personnel «Egalité de traitement et harcèlement sur le lieu de travail» de Raiffeisen Suisse. L'initiative interne «Balanced Organisation», qui a pour objectif de développer une culture d'entreprise diversifiée et inclusive et de promouvoir l'égalité des chances au sein du Groupe Raiffeisen, est un élément de la stratégie de ses ressources humaines. La question de la diversité des collaboratrices et collaborateurs est régulièrement débattue par la Direction et le Conseil d'administration. Sur le plan opérationnel, elle se traduit par la mise en œuvre d'objectifs concrets.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier

Raiffeisen respecte l'égalité salariale, ce qui lui a valu le certificat «Fair-ON-Pay».



Durant l'exercice sous revue, les réseaux du personnel promouvant la diversité se sont encore développés. Ces communautés sont ouvertes à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs ainsi qu'à tous les cadres du Groupe Raiffeisen. Elles offrent la possibilité de se mettre en réseau à l'échelle du Groupe, rendent visible la diversité chez Raiffeisen et sensibilisent le personnel:

— «Raiffeisen Unique»

Unique s'engage pour un rapport équilibré entre les genres et pour la promotion ciblée des femmes. Ce réseau favorise ainsi leur visibilité. Les membres d'«Unique» s'engagent par ailleurs pour l'égalité des droits, indépendamment du genre ou de l'identité sexuelle des personnes. La communauté sensibilise également dans le cadre de tables rondes et de débats spécialisés, comme par exemple lors de la Journée internationale de la femme.

— «HoiCiaoSalut»

La communauté linguistique s'engage à promouvoir et à rendre visibles la diversité linguistique et les spécificités régionales. Les frontières linguistiques et régionales sont ainsi dépassées afin d'encourager et de vivre la diversité.

— «Queer Community»

Cette communauté queer s'engage en faveur de la visibilité et de la sensibilisation aux questions spécifiques aux LGBTQ+. Promouvoir une culture d'entreprise ouverte, respectueuse et inclusive est au cœur de son engagement. Au cours de l'exercice sous revue, la Queer Community était de nouveau présente au Pride Festival de Zurich et a pris diverses initiatives internes à l'entreprise pendant le Pride Month.

La promotion des compétences et de la diversité du personnel est l'une des dix priorités thématiques inscrites dans la stratégie de durabilité du Groupe Raiffeisen. Merci de consulter également à ce sujet [le chapitre «Stratégie de durabilité», page 159](#).

Promotion ciblée de la diversité des genres

L'augmentation de la part des femmes parmi les cadres et le management constitue une priorité pour Raiffeisen. L'objectif d'ici 2025 est de relever à plus de 34% la proportion de femmes aux postes d'encadrement dans l'ensemble du Groupe, tous échelons confondus. Ce taux n'a pas encore été entièrement atteint. Au 31 décembre 2024, la part des femmes parmi les cadres et le management était de 31,6% (exercice précédent: 30,4%); [voir graphique 1, page 192](#).

Raiffeisen Suisse est un membre de longue date d'Advance, le plus grand réseau pour l'égalité des genres dans l'économie suisse. En février 2024, Raiffeisen Suisse a signé la charte Advance Diversity, une déclaration d'intention en faveur de l'égalité des genres dans l'économie suisse et dans sa propre entreprise. Grâce à cette adhésion, Raiffeisen offre à ses collaboratrices et collaborateurs la possibilité d'avoir des échanges intersectoriels en dehors du Groupe. Elle participe par ailleurs régulièrement à l'étude de benchmarking de la diversité («Diversity Benchmarking») réalisée par l'Université de Saint-Gall, apportant ainsi sa pierre à l'édifice quant à l'évolution de la diversité dans son secteur d'activité et à la transparence en la matière. Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen a de nouveau participé en tant que partenaire à la Diversity & Inclusion Week de l'Université de Saint-Gall.

Les tableaux ci-après présentent la structure actuelle du personnel selon les conditions d'engagement et les échelons de fonction au sein du Groupe Raiffeisen. Ce bilan social détaillé tient désormais compte de tous les collaboratrices et collaborateurs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ([cf. chapitre «Gouvernance d'entreprise», page 48](#)) du Groupe Raiffeisen.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Structure du personnel¹

	Personnes		Part en %	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Collaboratrices et collaborateurs	12 328	12 678		
Femmes	6 079	6 244	49,3	49,3
Hommes	6 249	6 434	50,7	50,8
Employés à plein temps	6 978	7 106		
Femmes	2 209	2 238	31,7	31,5
Hommes	4 769	4 868	68,3	68,5
Employés à temps partiel	5 350	5 572		
Femmes	3 870	4 006	72,3	71,9
Hommes	1 480	1 566	27,7	28,1
Collaboratrices et collaborateurs à l'étranger	4	4	—	—
Collaboratrices et collaborateurs externes (Raiffeisen Suisse)	647	686	—	—
 Embauches (01.01.–31.12.)²	1 594	1 501		
moins de 30 ans	578	532	36,3	35,4
Femmes	296	262	51,2	49,2
Hommes	282	270	48,8	50,8
de 30 à 50 ans	790	733	49,6	48,8
Femmes	413	420	52,3	57,3
Hommes	377	313	47,7	42,7
plus de 50 ans	226	236	14,2	15,7
Femmes	114	122	50,4	51,7
Hommes	112	114	49,6	48,3

¹ Le nombre total de collaboratrices et collaborateurs comprend l'ensemble du personnel permanent, les auxiliaires, les apprenti-e-s, les stagiaires et les trainees ainsi que les collaboratrices et collaborateurs à l'étranger. Les membres du Conseil d'administration, les collaboratrices et collaborateurs externes et le personnel de nettoyage ne sont pas pris en compte.

² Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'entrées est présenté pour la première fois en incluant les mutations internes au sein du Groupe. Ce chiffre clé comprend toutes les entrées de collaborateurs permanents au cours de l'exercice sous revue, à l'exception du personnel de nettoyage. Les entrées à la suite de fusions ont été exclues.

**Structure du personnel selon les rapports de travail**

	Collaboratrices et collaborateurs permanents		Auxiliaires	
	Personnes		Personnes	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Collaboratrices et collaborateurs	11 433	11 769	122	115
Femmes	5 696	5 864	60	61
Hommes	5 737	5 905	62	54
Employés à plein temps	6 821	6 963	57	54
Femmes	2 138	2 173	29	27
Hommes	4 683	4 790	28	27
Employés à temps partiel	4 612	4 806	65	61
Femmes	3 558	3 691	31	34
Hommes	1 054	1 115	34	27
	Apprenties		Stagiaires et trainees	
	Personnes		Personnes	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Collaboratrices et collaborateurs	663	691	110	103
Femmes	279	276	44	43
Hommes	384	415	66	60
Employés à plein temps	—	—	100	89
Femmes	—	—	42	38
Hommes	—	—	58	51
Employés à temps partiel	663	691	10	14
Femmes	279	276	2	5
Hommes	384	415	8	9

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Structure du personnel par échelons de fonction

	Personnes		Part en %	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Cadres	5 235	5 383		
Femmes	1 592	1 703	30,4	31,6
Hommes	3 643	3 680	69,6	68,4
Cadres supérieurs (membres de la Direction)	1 411	1 434		
Femmes	197	216	14,0	15,1
Hommes	1 214	1 218	86,0	84,9
moins de 30 ans	9	5	0,6	0,4
de 30 à 50 ans	797	806	56,5	56,2
plus de 50 ans	605	623	42,9	43,4
Cadres inférieurs et moyens	3 824	3 949		
Femmes	1 395	1 487	36,5	37,7
Hommes	2 429	2 462	63,5	62,3
moins de 30 ans	305	292	8,0	7,4
de 30 à 50 ans	2 376	2 440	62,1	61,8
plus de 50 ans	1 143	1 217	29,9	30,8
Collaboratrices et collaborateurs sans fonction de cadre	7 093	7 295		
Femmes	4 487	4 541	63,3	62,3
Hommes	2 606	2 754	36,7	37,8
moins de 30 ans	2 918	2 936	41,1	40,3
de 30 à 50 ans	2 674	2 804	37,7	38,4
plus de 50 ans	1 501	1 555	21,2	21,3

Structure du personnel de l'organe de surveillance

	Personnes		Part en %	
	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2024
Membres du Conseil d'administration	1 306	1 274		
Femmes	384	389	29,4	30,5
Hommes	922	885	70,6	69,5
moins de 30 ans	1	1	0,1	0,1
de 30 à 50 ans	451	464	34,5	36,4
plus de 50 ans	854	809	65,4	63,5



Investissements dans le développement des collaboratrices et des collaborateurs

Raiffeisen encourage l'apprentissage tout au long de la vie de ses collaboratrices et de ses collaborateurs. Raiffeisen Suisse propose une offre centralisée en matière de formations et de cours de perfectionnement, moderne et adaptée aux besoins du personnel et des cadres des Banques Raiffeisen et de l'ensemble du Groupe. Un large choix de formations spécialisées et de conduite du personnel, de certifications de conseillers ainsi que de nombreuses offres de développement personnel sont proposées aux cadres ainsi qu'aux collaboratrices et aux collaborateurs. De plus, Raiffeisen propose, en coopération avec la Haute école spécialisée de Lucerne, plusieurs formations certifiantes spécialement conçues pour son personnel. Au besoin, même les collaboratrices et les collaborateurs externes de Raiffeisen Suisse, le personnel auxiliaire ainsi que les trainees et stagiaires ont aussi accès à des cursus de perfectionnement spécifiques à leur fonction. Il existe par ailleurs des offres consacrées à la relève, aux membres des directions et Conseils d'administration des Banques, aux conseillères et conseillers clientèle ainsi qu'aux spécialistes, qui leur permettent de se perfectionner dans une fonction spécifique. Les programmes de formation internes et les différents formats d'apprentissage sont conçus pour répondre à des objectifs concrets. Ils sont évalués par les participant·e·s et améliorés en permanence. En 2024, Raiffeisen a investi au total 22,4 millions de francs (exercice précédent: 20,4 millions de francs) dans la promotion professionnelle de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.

Raiffeisen attache beaucoup d'importance à un modèle hybride pour les formations et perfectionnements internes. Durant l'exercice sous revue, les collaboratrices et les collaborateurs de Raiffeisen ont participé en tout à 13 558 journées de formation et de perfectionnement internes. Au total, 890 cours ont été organisés. Par ailleurs, 325 collaboratrices et collaborateurs ont obtenu une certification de conseillère et de conseiller. Les détails sur les formations et les perfectionnements figurent dans l'aperçu ci-après:

Perfectionnements		Unité	2023	2024
Perfectionnements internes ¹	Participation en jours		12 587	13 558
Cours donnés ¹	Nombre		863	890
Certificats de conseiller·ère	Nombre		229	325
Dépenses pour la formation et le perfectionnement	CHF		20 361 657	22 416 962

¹ Actuellement, ces chiffres ne prennent en compte que la participation des collaboratrices et des collaborateurs ainsi que des organes de Raiffeisen Suisse et des Banques Raiffeisen aux séminaires internes en présentiel et aux conférences web.

Formation de la relève

La relève représente un autre facteur de réussite essentiel pour l'avenir de Raiffeisen. Par son engagement ciblé dans la formation de la relève, Raiffeisen assume sa responsabilité locale et sociétale au profit de nombreux jeunes à travers toute la Suisse. Fin 2024, 794 personnes (exercice précédent: 773) participaient à un programme de promotion de la relève, dont 40,2% (exercice précédent: 41,8%) de femmes.

Les investissements consentis dans la formation de la relève portent leurs fruits: au terme de leur apprentissage, de leur stage ou de leur programme «trainee», bon nombre des personnes formées chez Raiffeisen restent dans l'entreprise et saisissent l'opportunité d'y évoluer.

Raiffeisen offre de nombreuses places de formation aux jeunes, et ce à différents niveaux. Elle s'est également engagée en faveur de la réforme de la formation d'employé·e·s de commerce en 2023. En 2024, 316 jeunes ont commencé leur apprentissage, leur stage ou leur programme "trainee" chez Raiffeisen. En plus d'une large palette d'apprentissages tels que ceux d'employé·e de commerce CFC (banque, prestations de service et administration), médiamaticien·ne CFC, de spécialiste du dialogue avec la clientèle CFC, il existe également des offres pour les élèves de l'enseignement secondaire (par exemple un stage en école de commerce) ainsi que pour les diplômé·e·s des hautes écoles.

Durant l'exercice sous revue, Raiffeisen Suisse a de nouveau participé à la journée «Futur en tous genres» afin de donner dès aujourd'hui un aperçu du monde du travail aux collaboratrices et collaborateurs de demain. Les enfants des collaboratrices et collaborateurs ont pu découvrir lors d'une sorte de salon professionnel les différents métiers qui existent chez Raiffeisen Suisse et ont pu accompagner leur personne de référence à son poste de travail pendant une demi-journée. Divers exposés et interactions ont complété le programme.

Offre de perfectionnement pour le développement des compétences personnelles des spécialistes et des cadres

Les programmes de perfectionnement destinés aux cadres visent, d'une part, à développer leurs compétences en matière de conduite des collaboratrices et des collaborateurs, mais ils les aident aussi à planifier la relève de ces derniers. Les différents séminaires et programmes durent entre 2 et 18 jours et s'adressent aussi bien aux cadres récemment entrés dans la fonction qu'à ceux expérimentés. Un programme complet est également disponible pour les professionnels. Les compétences dans les domaines de la communication, de la gestion des conflits, de la présentation, de la collaboration ou de la stratégie sont transmises et appliquées de manière pratique. La palette de perfectionnements comprend par ailleurs des séminaires intéressants pour préparer le passage à la retraite. Ces cours sont consacrés à des thématiques telles que les perspectives, la santé, le réseau de relations ou la prévoyance.

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier

Raiffeisen encourage l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs de la même manière.

Raiffeisen forme la relève dans différents métiers.



Afin d'encourager de manière ciblée les personnes performantes, des collaboratrices et collaborateurs de l'ensemble du Groupe Raiffeisen peuvent être nommés au programme de mentoring. Les mentoriés sont accompagnés pendant un an par des mentors expérimentés et participent à différents ateliers et événements de networking afin de développer leur réseau interne. Ils ont la possibilité de développer leurs compétences professionnelles, sociales et de conduite individuelles, de se renforcer dans leurs rôles ou de planifier l'évolution de leur carrière.

Au cours de l'exercice sous revue, Raiffeisen Suisse a par ailleurs continué à développer son programme interne de développement des talents, qui concerne toutes les régions linguistiques. L'objectif consiste à identifier systématiquement les collaboratrices et collaborateurs présentant un potentiel, de les faire évoluer dans le cadre d'un programme de haut niveau en collaboration avec l'Université de Saint-Gall, de les préparer aux défis futurs et de renforcer leur lien avec l'entreprise. Des entretiens de fidélisation réguliers et une communauté Alumni garantissent que les talents sont accompagnés après la fin du programme jusqu'à la prochaine étape de leur carrière. Ces mesures internes visent à prévenir le risque d'une pénurie de personnel qualifié et à proposer aux personnes talentueuses des possibilités de développement attractives.

Agilité et transformation

Le lean management et les méthodes de travail agiles prennent de plus en plus d'importance dans le quotidien professionnel et aident Raiffeisen à optimiser ses processus. Raiffeisen Suisse applique l'agilité graduée depuis l'année 2022. Depuis, d'autres équipes de projet et de travail sont soutenues, à leur demande, du moment qu'elles souhaitent instaurer des méthodes de travail agiles. Tout le Groupe peut désormais profiter de cette offre.

Dialogue continu sur la conduite

Afin de renforcer encore la capacité de changement de l'organisation, Raiffeisen Suisse a poursuivi le dialogue continu sur la conduite (DCC) et l'a étendu avec succès à tous les responsables d'équipes en 2024. Différentes manifestations d'échange et d'impulsion permettent à ces derniers de se pencher régulièrement sur les exigences actuelles et futures en matière de leadership et de capacité de changement, et de développer leurs compétences dans ce domaine.

Dialogue continu sur la performance

Dans le cadre du dialogue continu sur la performance (DCP), des évaluations de cette dernière et des entretiens de feed-back sont réalisés deux fois par an chez Raiffeisen Suisse pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs et des cadres. Ce DCP permet d'évaluer les performances et la contribution culturelle du personnel. Le plan de développement individuel des collaboratrices et des collaborateurs y est discuté, et des mesures de développement adéquates

sont définies ensemble. Afin de garantir une objectivité maximale lors de l'évaluation de la performance, les appréciations concernant les dimensions de la culture d'entreprise et de la performance sont calibrées au sein d'équipes de direction (appelées «Review Circles»). Depuis 2024, le DCP met plus fortement l'accent sur le développement. Le processus complet du DCP englobe, en plus des Puls-Checks, un feed-back à 360 degrés ainsi qu'un feed-back des pairs et des managers. Les Banques Raiffeisen indépendantes choisissent librement la manière dont elles souhaitent évaluer la performance et le développement professionnel de leurs collaboratrices et collaborateurs.

Gestion de la santé en entreprise

Avec le programme «Travailler et vivre sainement», Raiffeisen Suisse vise à promouvoir un mode de vie et de travail durable. La sensibilisation, la prévention et la responsabilité individuelle constituent à cet égard des priorités. Les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse disposent dans toutes les régions linguistiques de divers ateliers et de conférences web sur des thèmes tels que la résilience et une conduite saine ainsi que la santé psychique. Au cours de l'exercice sous revue, un projet pilote de coaching individuel en matière de santé a été mené dans toutes les régions linguistiques. Un entraînement à la pleine conscience a été proposé pendant dix semaines sur les sites de Saint-Gall et de Zurich (The Circle). Les collaboratrices et les collaborateurs de Raiffeisen Suisse disposent par ailleurs d'autres offres destinées à promouvoir la santé, par exemple des stands proposant des repas sains, des rabais sur des abonnements à des salles de sport et des check-up de prévoyance gratuits.

En complément des offres de conseil proposées par le secteur Human Resources, Raiffeisen propose également, depuis plusieurs années, à l'ensemble du personnel du Groupe des possibilités de soutien variées sous forme de coaching et de conseil, en collaboration avec son partenaire externe et indépendant RehaSuisse. Ce programme apporte, dans le respect de l'anonymat, une aide en cas de problèmes survenant dans la vie privée ou professionnelle, ou en cas de questions de santé. S'appuyant sur des processus clairs, de solides compétences en psychologie et une vaste expérience en matière d'assurances sociales, RehaSuisse apporte un soutien précieux pour réagir de manière adéquate aux situations difficiles auxquelles font face des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen.

Il existe par ailleurs chez Raiffeisen un bureau externe de lancement d'alerte. Pour en savoir plus, rendez-vous au [chapitre «Gestion responsable des affaires», page 166](#).

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
[Rapport non financier](#)

L'offre de perfectionnement s'adresse à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs, indépendamment de la fonction qu'ils exercent.

Raiffeisen met à disposition des services compétents en cas de défis privés et de dysfonctionnements présumés.



Dialogue et participation du personnel

Raiffeisen Suisse est soumise à la «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB), élaborée et publiée par l'Association patronale des banques en Suisse, l'Association suisse des employés de banque et la Société suisse des employés de commerce. La CPB régit les dispositions relatives au contrat de travail ainsi que la participation des collaboratrices et des collaborateurs. La commission du personnel de Raiffeisen Suisse, composée de sept membres, fait office de lien entre l'employeur et les employé·e·s. Elle s'engage pour des rapports de travail équitables, transparents et professionnels et entretient activement les relations avec les partenaires sociaux (en particulier avec l'Association suisse des employés de banque ASEB). La participation des collaboratrices et collaborateurs à la commission du personnel de Raiffeisen Suisse est réglée dans la Directive du personnel correspondante.

Les Banques Raiffeisen ne sont pas soumises à la CPB. Son contenu est toutefois pris en compte par les Banques Raiffeisen dans les rapports de travail. Raiffeisen reconnaît les droits fondamentaux en vigueur en Suisse, y compris la liberté d'association et de réunion des travailleurs pour la protection de leurs propres intérêts. Les collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen peuvent par conséquent faire usage de ces libertés.

Mesure de la satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs

Il est essentiel pour Raiffeisen de garantir la satisfaction de ses collaboratrices et collaborateurs, tout comme de promouvoir une culture d'entreprise positive. Raiffeisen Suisse fait donc appel chaque année à une société de conseil indépendante pour mener un sondage auprès de son personnel. Ce sondage alterne entre une forme complète et une prise de pouls qui mesurent la satisfaction des collaboratrices et collaborateurs et l'énergie organisationnelle, la force avec laquelle les entreprises font bouger les choses de manière ciblée (indice d'énergie). Les questions intègrent par ailleurs des aspects de la culture d'entreprise, des conditions cadres ou encore la charge de travail, l'attractivité de l'entreprise et l'identification du personnel avec Raiffeisen Suisse. Le sondage est adressé aux employés permanents et temporaires (avec des contrats d'au moins trois mois) de Raiffeisen Suisse. Au cours de l'exercice sous revue, une prise de pouls a été effectuée, lors de laquelle les collaboratrices et les collaborateurs ont répondu à douze questions sur l'énergie organisationnelle. Atteignant 87%, le taux de réponse a été très bon. Le bon niveau a pu être maintenu de manière stable et Raiffeisen Suisse se situe donc toujours nettement dans la zone positive de l'énergie organisationnelle. Celle-ci est essentielle pour la performance des entreprises, et notamment pour la croissance, le changement et l'innovation. Les résultats de la prise de pouls 2024 ont été analysés dans chaque département et discutés au sein de l'équipe de direc-

tion. Les discussions confirment que les orientations issues de la mesure complète 2023 couvrent toujours les bonnes thématiques:

1. Renforcement de la compétence décisionnelle et de la prise de responsabilité
2. Promotion de la santé
3. Encouragement des méthodes et formes de travail lean et agiles

Des mesures concrètes ont été mises en œuvre dans le cadre des orientations définies. Par exemple, dans le domaine de la promotion de la santé, tous les responsables d'équipes ont été sensibilisés par un e-learning et des ateliers à la thématique de la «conduite résiliente». Les ateliers ont servi de base à l'élaboration par les différents départements de Raiffeisen Suisse de mesures spécifiques pour accroître la résilience des équipes. Par ailleurs, les compétences individuelles de résilience des collaboratrices et collaborateurs ont été renforcées dans le cadre de «Travailler et vivre sainement».

Outre le suivi des orientations issues de la mesure complète 2023, des champs d'action individuels ou spécifiques à l'équipe ont été lancés dans les départements sur la base des résultats de la prise de pouls 2024. La mise en œuvre cohérente de ces mesures à tous les niveaux reste essentielle pour développer durablement notre culture d'entreprise.

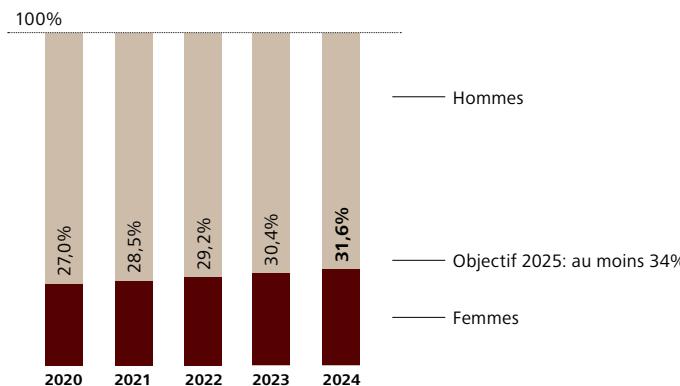
Les Banques Raiffeisen sont libres de mener, elles aussi, un sondage auprès de collaboratrices et collaborateurs avec le même partenaire externe et d'examiner les résultats ainsi que d'autres étapes en coopération avec Raiffeisen Suisse.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

1 Répartition hommes / femmes aux postes de cadres

Part en pourcentage au 31.12.

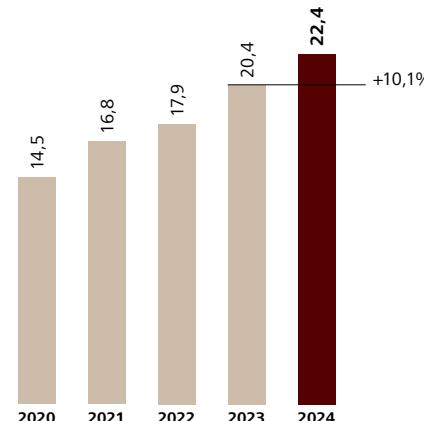
L'égalité des genres est une préoccupation majeure de Raiffeisen.



2 Investissements dans la formation et le perfectionnement

en mio CHF

Raiffeisen encourage le développement professionnel de ses collaboratrices et de ses collaborateurs.





Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Le Groupe Raiffeisen et les Banques Raiffeisen sont organisés en coopératives. Leur activité au niveau national s'accompagne d'un fort ancrage local. Ce groupe bancaire opère depuis toujours en Suisse et génère ainsi une valeur ajoutée pour ses sociétaires ainsi que pour la société et l'économie nationale. En tant que groupe coopératif organisé de manière décentralisée et présent dans toute la Suisse, le Groupe Raiffeisen soutient le système politique de milice de la Suisse et s'engage également dans l'économie, la culture et le sport par le biais du sponsoring.

Distribution de la valeur ajoutée

Le modèle d'affaires coopératif du Groupe Raiffeisen fait qu'il réalise sa performance économique de manière décentralisée dans toute la Suisse. Le Groupe peut ainsi contribuer à la création de valeur tant aux niveaux local et régional que national, non seulement par le biais de son activité de base, les financements hypothécaires, mais aussi à travers d'autres financements et services bancaires ou par ses achats et ses impôts, ainsi que par le soutien à des organisations et initiatives d'utilité publique.

Le compte de la valeur ajoutée montre que le Groupe Raiffeisen a très bien géré ses affaires au cours de l'exercice sous revue. Il s'inscrit donc dans la continuité des années précédentes. Les sociétaires, la clientèle et la société en profitent. La valeur économique distribuée (valeur ajoutée nette distribuée) s'élève à 3,04 milliards de francs en 2024 ([voir tableau «Compte de la valeur ajouté», page 194](#)).

Le Groupe Raiffeisen contribue à la création de valeur aux niveaux local, régional et national par son activité de base et au travers de ses investissements, de ses impôts et de son sponsoring.

**Compte de la valeur ajoutée**

	en mio CHF		Pourcentage	
	2023	2024	2023	2024
Origine de la valeur ajoutée				
Résultat de l'entreprise (= produit opérationnel)	4 069	3 905	100,0	100,0
Autres charges d'exploitation	-587	-603	-14,4	-15,4
Produits extraordinaires	5	9	0,1	0,2
Charges extraordinaires	-2	-5	-0,0	-0,1
Valeur ajoutée brute	3 485	3 306	85,6	84,7
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-247	-274	-6,1	-7,0
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	-1	2	-0,0	0,1
Valeur ajoutée nette	3 237	3 035	79,6	77,7
Distribution de la valeur ajoutée				
Collaborateurs (charges de personnel)	1 526	1 611	47,1	53,1
Sociétaires (rémunération des parts sociales: proposition à l'AG) et intérêts minoritaires au bénéfice du Groupe	108	105	3,3	3,5
Pouvoirs publics	268	216	8,3	7,1
Impôts sur le capital et sur les revenus	225	194	7,0	6,4
Constitution / dissolution de provisions pour impôts latents	43	22	1,3	0,7
Renforcement des réserves (autofinancement – y compris affectation aux réserves pour risques bancaires généraux)	1 335	1 103	41,2	36,3
Valeur ajoutée répartie	3 237	3 035	100,0	100,0

Compte de la valeur ajoutée – chiffres clés

	unité	2023	2024
Valeur ajoutée brute par poste à plein temps ¹	1000 CHF	345	316
Valeur ajoutée nette par poste à plein temps ¹	1000 CHF	320	290
Postes à pleins temps (moyenne)	nombre	10 103	10 474

1 Calculée sur la base des effectifs moyens. Base pour les données: chiffres clés extraits du rapport financier.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Employeur et contribuable dans toute la Suisse

Raiffeisen apporte une contribution essentielle à l'approvisionnement de la population suisse en services bancaires. Le Groupe Raiffeisen verse des contributions aux pouvoirs publics sous forme d'impôts dans toute la Suisse, tant au niveau communal que cantonal et fédéral. En revanche, Raiffeisen ne reçoit aucune aide publique et ne profite d'aucune garantie d'Etat. La capitalisation continue et l'autofinancement au moyen des bénéfices réalisés sont ainsi essentiels pour garantir son succès à long terme. Raiffeisen crée également des emplois dans toute la Suisse, et ce même en dehors des centres urbains. Par ailleurs, Raiffeisen souhaite également permettre à ses collaboratrices et collaborateurs de s'engager de manière responsable dans la culture, le sport et la société. C'est pourquoi, en tenant compte du Règlement du personnel et en accord avec les supérieurs hiérarchiques, Raiffeisen octroie à ses collaboratrices et collaborateurs du temps pour réaliser des tâches d'utilité publique pendant leurs heures de travail.

Engagement dans l'économie, la culture et le sport

Grâce à son modèle d'affaires décentralisé avec ses 218 Banques, Raiffeisen bénéficie d'un ancrage local dans toute la Suisse. C'est pourquoi, outre l'engagement national de Raiffeisen Suisse, l'échange avec les parties prenantes locales du monde économique, culturel et sportif ainsi que leur soutien dans les régions par les Banques Raiffeisen locales sont très importants pour le Groupe Raiffeisen. Le large engagement du Groupe en faveur de la société soutient l'objectif d'une Suisse durable et a des effets positifs sur le quotidien de notre clientèle et des parties prenantes externes (associations et initiatives, par exemple). Il renforce par ailleurs la marque Raiffeisen dans toute la Suisse.

L'approche décentralisée s'applique notamment dans notre engagement en matière de sponsoring. En plus du sponsoring à l'échelle nationale de la fédération Swiss-Ski, en place depuis 2005, cela se traduit par exemple par le soutien apporté au niveau régional à quelque 20000 jeunes espoirs du ski. Raiffeisen fait par ailleurs preuve d'un engagement fort pour le Passerport Musées, qui permet à ses sociétaires d'accéder gratuitement à plus de 500 musées partenaires dans toute la Suisse. Raiffeisen est depuis 2023 partenaire premium de Special Olympics Switzerland. A travers cet engagement, Raiffeisen souhaite promouvoir l'inclusion dans le sport suisse et donner de la visibilité aux athlètes à mobilité réduite.

Avec → [herolocaux.ch](#), Raiffeisen met à la disposition de ses clientes et clients, depuis 2016, une plateforme gratuite qui leur permet de financer des projets par des dons. Dans l'esprit du principe coopératif qui anime le Groupe, Raiffeisen applique avec heroslocaux.ch l'idée du financement participatif («crowdfunding») aux niveaux local et régional, et contribue ainsi dans une large mesure à une Suisse diversifiée sur les plans sportif, cultrel et social. Outre les nombreux engagements locaux et dons de ses Banques, Raiffeisen propose aussi des subventions à des associations et pour des projets interrégionaux. Plus de 48 millions de francs en dons ont ainsi été récoltés jusqu'à fin 2024 sur heroslocaux.ch pour soutenir plus de 2900 projets.

L'ensemble de l'engagement du Groupe Raiffeisen dans le sponsoring représente environ 27 millions de francs par an. Les contributions et dons en faveur de l'économie, la société et la culture se chiffrent à plus de 6 millions de francs supplémentaires.

Soutien du système politique de milice

Un système politique qui fonctionne et l'échange avec des parties prenantes du monde politique sont importants pour Raiffeisen en tant que groupe coopératif décentralisé et présent dans toute la Suisse. Comme les années précédentes, Raiffeisen a contribué durant l'exercice sous revue au fonctionnement du système politique suisse, fondé sur l'idée de milice, par son financement des partis. Chaque année, Raiffeisen verse 246 000 francs à l'ensemble des partis représentés à l'Assemblée fédérale. Cette somme est affectée pour moitié au Conseil national et au Conseil des Etats, pour être ensuite répartie entre les partis en fonction de leur nombre de sièges. Cela permet de tenir compte de l'équivalence des deux chambres ainsi que du système fédéraliste décentralisé de la Suisse. Les partis n'ont aucune obligation de rendre des comptes quant à l'utilisation de l'argent, et le versement n'a pas vocation à s'assurer des appuis politiques ni à conditionner des votes.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
[Rapport non financier](#)

Raiffeisen Suisse est partenaire premium de Special Olympics Switzerland.

48

mio CHF

de dons ont déjà été collectés via heroslocaux.ch.



Raiffeisen attache de l'importance à une gestion professionnelle de l'environnement, même si, en tant que groupe bancaire, elle utilise moins de ressources naturelles que d'autres secteurs. Les processus d'entreprise de Raiffeisen ont moins d'impact sur l'environnement à cet égard. Pour améliorer son bilan environnemental d'entreprise, Raiffeisen a mis en œuvre différentes mesures, notamment:

- réduction de la consommation de papier grâce à l'introduction de processus digitaux
- optimisation de la consommation d'énergie et des ressources lors d'événements grâce à un outil de planification avec des recommandations d'actions durables
- utilisation réduite de véhicules à moteur thermique en développant l'autopartage et les véhicules entièrement électriques pour les déplacements privés et professionnels
- améliorations continues dans le cadre de la certification du système de gestion environnementale selon la norme ISO 14001
- augmentation de l'efficacité énergétique et de la décarbonation dans les bâtiments grâce à des incitations financières dans le cadre du fonds climatique du Groupe Raiffeisen

Comme le montre au **tableau «Protection du climat dans l'entreprise»**, **page 197**, la consommation de papier et le trafic aérien ont pu être réduits au cours de l'exercice sous revue. Les kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels par rapport aux années précédentes

sont en légère baisse. Une évolution positive qu'il convient de souligner est que l'utilisation des transports publics tend à augmenter. Raiffeisen s'efforce toujours de soutenir l'utilisation des transports publics. La consommation d'énergie de chauffage a diminué au cours de l'exercice sous revue et Raiffeisen s'efforce de continuer à la réduire.

Les risques financiers liés à l'environnement sont pris en compte globalement dans l'ESG Risk Framework, décrit plus en détail dans **le chapitre «Facteurs ESG dans la gestion des risques», page 169**, selon les «limites planétaires» de Rockström et al. (2009).

**Protection du climat dans l'entreprise¹**

Catégorie	Unité	2022 ²	2023	2024	Variation par rapport à l'exercice précédent en %	par unité de personnel ³
					2,3	
Energie dans les bâtiments	kWh	63 443 000	62 464 000	63 923 000	2,3	6 103
Electricité ⁴	kWh	36 652 000	36 023 000	37 994 000	5,5	3 627
Energie de chauffage ⁵	kWh	26 791 000	26 441 000	25 929 000	-1,9	2 476
Déplacements professionnels	km	18 815 000	18 616 000	18 383 000	-1,3	1 756
Transports publics (train, bus, tram)	km	3 079 000	3 909 000	4 579 000	17,1	437
Transports routiers	km					
Transports routiers véhicules automobiles privés	km	2 234 000	2 400 000	2 511 000	4,6	240
Transports routiers véhicules automobiles d'entreprise	km	3 218 000	2 210 000	2 028 000	-8,2	194
Transports routiers par coursiers	km	9 778 000	9 523 000	8 823 000	-7,4	842
Transports aériens de passagers	km	19 000	25 000	7 000	-72,0	1
Transports aériens de marchandises	km	487 000	549 000	435 000	-20,8	42
Consommation de papier et d'eau						
Consommation de papier	t	698	639	624	-2,3	0,06
Consommation en eau	m ³	348 000	364 000	405 000	11,3	39

1 Toutes les valeurs figurant dans ce tableau sur l'environnement sont arrondies au millier près. Il en résulte d'éventuelles différences d'arrondi.

2 L'année 2022 sert de référence selon le GRI.

3 Par unité de personnel, on entend dans ce contexte par poste à temps plein moyen (2024: 10 474). Base de données : chiffres clés dans le rapport annuel 2024.

4 La consommation d'électricité ne prend en compte que l'électricité achetée. L'électricité produite avec nos propres installations photovoltaïques n'est pas prise en compte.

5 Pour les chauffages au mazout, ce sont les quantités livrées qui sont saisies. Celles-ci peuvent s'écartez légèrement de la consommation effective.

Certification ISO 14001

Afin de réduire son propre impact sur l'environnement au sein de l'entreprise, Raiffeisen Suisse exploite depuis 2022 un système de gestion de l'environnement certifié selon la norme ISO 14001, qui a été étendu depuis 2023 aux Banques Raiffeisen, qui peuvent se faire certifier volontairement. ISO 14001 est une norme mondialement reconnue pour les systèmes de gestion de l'environnement. Elle permet de minimiser les effets négatifs sur l'environnement et d'améliorer continuellement les performances environnementales. Au cours de l'exercice sous revue, douze Banques supplémentaires ont été certifiées. Au total, 29 Banques Raiffeisen étaient certifiées ISO 14001 fin 2024. La certification comprend des audits réguliers de chaque Banque Raiffeisen afin de s'assurer que les mesures environnementales sont efficaces et durables.

Changement climatique

L'émission ininterrompue de gaz à effet de serre accélère le réchauffement climatique qui s'accompagne de dommages graves pour l'humanité et l'environnement. Le Groupe Raiffeisen génère des émissions de gaz à effet de

serre (GES) directement par ses activités d'exploitation et indirectement par ses activités de financement et d'investissement. En tant que plus grand fournisseur d'hypothèques en Suisse, Raiffeisen estime avoir une responsabilité particulière. Les émissions de gaz à effet de serre jouent également un rôle dans l'évaluation de la durabilité des solutions de placement et de prévoyance.

Contribuer à limiter le changement climatique revêt une importance stratégique pour Raiffeisen, qui considère que cela relève de sa responsabilité entrepreneuriale. Raiffeisen soutient les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat avec un objectif de zéro émissions nettes d'ici à 2050 et a confirmé cet objectif en rejoignant la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) en 2023. La stratégie climatique de Raiffeisen vise au niveau stratégique l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050, comme la Suisse, et même dès 2030 dans les scopes 1 et 2 des émissions de GES de l'entreprise. Pour atteindre ces objectifs, des mesures sont prises dans cinq domaines thématiques ([voir tableau «Stratégie climatique», page 198](#)).

- Rapport d'activité
- Gouvernance d'entreprise
- Comptes annuels
- Chiffres clés et publication
- Rapport non financier**

**Stratégie climatique**

Objectifs stratégiques: d'ici 2030, zéro émission nette¹ dans l'entreprise (périmètres 1 et 2); d'ici 2050, zéro émission nette¹ au total

1 Mesurer	2 Publier	3 Réduire	4 Compenser	5 S'engager
Les émissions GES tout comme les opportunités et les risques liés au changement climatique doivent être mesurés conformément aux bonnes pratiques. Cela inclut les émissions en lien avec les financements et les investissements.	Publier les informations sur le climat conformément aux bonnes pratiques.	Les émissions de GES doivent être réduites systématiquement. Des objectifs climatiques basés sur la science permettent d'établir des taux de réduction adéquats.	Compenser les émissions restantes de l'entreprise (scope 1 et 2) par l'achat de certificats CO ₂ ou de crédits d'émission liés à du projets de protection du climat.	Raiffeisen s'engage dans diverses initiatives pour une Suisse respectueuse du climat, par exemple au sein de la Fondation Suisse pour le Climat ou de CEO4Climate.
Protocole GES, PCAF, recommandations TCFD	Recommandations TCFD, normes GRI	Réduction selon des «objectifs fondés sur la science»	Normes internationalement reconnues telles que Gold Standard, VCS, C-Sink, PUOR ²	Fondation Suisse pour le Climat, CEO4Climate, NZBA

1 Zéro émission nette signifie (1) réduire les émissions autant que possible et (2) compenser les émissions restantes par des «removals». Les émissions restantes doivent être retirées («remove») de l'atmosphère par des moyens naturels (par exemple reboisement) ou technologiques (par exemple capture du carbone).

2 Gold Standard du WWF, VCS: Verified Carbon Standard, C-Sink: Carbon Sink, PUOR: Project-Based Units of Reduction.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Publication d'informations sur le climat

Dans sa «Publication d'informations sur le climat» distincte, qui fait partie du rapport non financier en annexe au rapport de gestion de Raiffeisen, il est fait état de la manière dont Raiffeisen aborde l'enjeu du climat. Conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (publication d'informations sur le climat), dissoute entre-temps, l'accent est mis sur les thèmes suivants: 1) structure de gouvernance de Raiffeisen Suisse en matière de changement climatique, 2) stratégie climatique, 3) gestion des risques et 4) chiffres clés et objectifs (par exemple émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes de l'entreprise, protection du climat dans l'entreprise ou émissions financées selon la norme du Partnership for Carbon Accounting Financials [PCAF]). Par ailleurs, un plan de transition avec des objectifs opérationnels et des mesures est présenté.

Ainsi, la «Publication d'informations sur le climat» de Raiffeisen respecte les prescriptions relatives à la transparence sur les questions climatiques énoncées dans le code des obligations (art. 964a ss CO), l'ordonnance relative aux rapports sur les questions climatiques ainsi que les obligations de publication définies dans l'annexe 5 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques».

Des informations détaillées ainsi que des faits et chiffres sont disponibles dans l'annexe **«Publication d'informations sur le climat»**.

Index du contenu GRI



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Depuis 2018, Raiffeisen se base sur les normes de la Global Reporting Initiative (GRI) pour ses rapports non financiers.

GRI 1: Principes (2021)

Déclaration d'application: le Groupe Raiffeisen a établi son rapport non financier en conformité avec les normes GRI pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Norme sectorielle GRI: Financial Services [FS6, FS7, FS8, FS10, FS11]

GRI 2: Informations générales (2021)

Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–1 Profil d'organisation				
2–1	Raison sociale de l'organisation	Rapport de gestion, mentions légales, p. 219		
	Adresse du siège social	Rapport de gestion, mentions légales, p. 219		
	Pays dans lesquels l'organisation exerce une activité	Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58		
	Propriété et forme juridique	Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58		
2–2 Entités incluses dans le rapport de durabilité de l'organisation				
	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58		



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–3 Période sous revue, fréquence de reporting et service à contacter				
Période sous revue			1 ^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Cette période vaut également pour le rapport financier.	
Fréquence du reporting			Annuelle	
Date de publication du rapport			16 avril 2025	
Service à contacter			Raiffeisen Suisse, Corporate Responsibility & Durabilité nachhaltigkeit@raiffeisen.ch	
2–4 Rectification ou reformulation d'informations				
Rectification ou reformulation d'informations			Aucune	
2–5 Audit externe				
Audit externe		Rapport de gestion, rapport de l'auditeur indépendant, p. 217–218	Audit externe pour l'obtention d'une assurance limitée («Limited Assurance») du rapport non financier du Groupe Raiffeisen pour l'année 2024 selon les normes GRI par Ernst & Young Suisse (EY).	
2–6 Activités, chaîne de création de valeur et autres relations d'affaires				
Activités, marques, produits et services		Rapport de gestion, classification, p. 155–156 Rapport de gestion, modèle d'affaires, p. 10 Rapport de gestion, solutions clients, p. 30–37		
Marchés desservis		Rapport de gestion, Résultat, p. 13		
Echelle de l'organisation		Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58 Rapport de gestion, structure du capital, p. 59–60 Rapport de gestion, organisation de Raiffeisen Suisse, p. 61–76		
Chaîne d'approvisionnement		Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58 Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–171		
Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement		Rapport de gestion, événements importants, p. 11–12		

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–7 Employées				
Echelle de l'organisation (nombre total de collaboratrices et collaborateurs)	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 186–187	Il n'y a pas eu de fluctuations significatives pendant la période sous revue.	Informations incomplètes: les collaboratrices et collaborateurs dont les heures de travail ne sont pas garanties ne sont actuellement pas comptabilisés directement et ne peuvent donc pas être publiés.	
Informations sur les collaboratrices et collaborateurs et autres travailleurs	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 186–187		Informations incomplètes: les collaboratrices et collaborateurs à l'étranger ne représentent qu'une part marginale des effectifs et ne sont donc pas présentés par catégorie de collaborateurs.	

2–8 Collaboratrices et collaborateurs qui ne sont pas des employées

Informations sur les collaboratrices et collaborateurs et autres travailleurs (informations sur les travailleurs qui ne sont pas des employé-e-s)	Rapport de gestion, structure du personnel, p. 186	Informations incomplètes: les mandataires indépendants ne représentent qu'une part marginale des effectifs et apparaissent dans la structure du personnel comme «collaboratrices et collaborateurs externes». Le nombre n'est disponible que pour Raiffeisen Suisse.
---	--	--

2–9 Structure de conduite et composition

Structure de conduite, y compris les comités de l'organe de contrôle le plus élevé	Rapport de gestion, organisation de Raiffeisen Suisse, p. 61–76	
Comités de l'organe de contrôle le plus élevé, responsables des sujets ESG	Rapport de gestion, gouvernance en matière de durabilité, p. 157–158	

2–10 Nomination et sélection des membres de l'organe de contrôle le plus élevé

Nomination et sélection des membres de l'organe de contrôle le plus élevé	Rapport de gestion, organisation de Raiffeisen Suisse, p. 61–62	Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse soumet les nominations à l'assemblée générale; des représentant-e-s des Banques Raiffeisen sont impliqué-e-s dans le processus de nomination. Il n'y a pas d'exigences explicites concernant la diversité des genres, la représentation d'autres parties prenantes ou l'expertise dans les questions économiques, environnementales et sociales. Ces éléments sont toutefois pris en compte lors de l'évaluation des candidat-e-s.
---	---	---



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–11 Présidence de l'organe de contrôle le plus élevé				
Présidence de l'organe de contrôle le plus élevé	Rapport de gestion, organisation de Raiffeisen Suisse, p. 61–62	Le président du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse n'est pas membre de la Direction de Raiffeisen Suisse et ne peut pas l'être de par la loi.		
2–12 Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts				
Conseiller les parties prenantes sur les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165	Le Conseil d'administration ne dispose pas d'une gestion systématique des parties prenantes pour les questions économiques, environnementales et sociales. Cependant, les membres du Conseil d'administration sont libres de s'engager auprès des parties prenantes.		
Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans la fixation des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Rapport de gestion, gouvernance en matière de durabilité, p. 157–158			
Identifier et gérer les impacts économiques, environnementaux et sociaux	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165			
Efficacité des processus de gestion des risques	Rapport de gestion, rapport des risques, p. 38–46 Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–167 Publication d'informations sur le climat, gouvernance, p. 6–8 Publication d'informations sur le climat, stratégie climatique, p. 9–23 Publication d'informations sur le climat, gestion des risques, p. 24–28	Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse est responsable la détermination de l'adéquation et de l'efficacité de l'ensemble du processus de gestion des risques. Il n'inclut pas explicitement les facteurs économiques, environnementaux et sociaux. Cependant, ces facteurs sont inclus dans l'analyse régulière si'ils affectent le processus de gestion des risques.		
2–13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts				
Autorité délégante	Rapport de gestion, gouvernance en matière de durabilité, p. 157–158			
Responsabilité au niveau exécutif pour les sujets économiques, environnementaux et sociaux	Rapport de gestion, gouvernance en matière de durabilité, p. 157–158			
2–14 Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans le reporting de durabilité				
Rôle de l'organe de contrôle le plus élevé dans le reporting de durabilité	Rapport de gestion, classification, p. 155–156			

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–15 Conflits d'intérêts				
	Conflits d'intérêts	Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58 Rapport de gestion, parties liées, p. 127–128 Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–167	Le Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse a mis en vigueur de nombreuses règles à ce sujet, notamment les règles contenues dans le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse, cf. art. 4 et suivants RA RCH. Par ailleurs, le Conseil d'administration et la Direction ont mis en place d'autres règles afin de publier les liens d'intérêts de manière ciblée et de pouvoir résoudre de manière satisfaisante les conflits d'intérêts qui surviennent. Les règles en vigueur sont revues périodiquement afin d'intégrer en temps utile les modifications juridiques dans les réglementations établies. Le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse définit les règles visant à éviter les conflits d'intérêts au sein du Conseil d'administration et de la Direction de Raiffeisen Suisse. Au sein de Raiffeisen Suisse, le Conseil d'administration s'assure que ces obligations de publication et de récusation sont respectées. Il examine chaque année les liens personnels des membres du Conseil d'administration, de la Direction et du responsable de la Révision interne. Le Règlement d'administration de Raiffeisen Suisse contient par ailleurs des prescriptions selon lesquelles les personnes ne peuvent pas être élues au Conseil d'administration si, en raison de leur profession ou d'autres circonstances, elles sont exposées à des conflits d'intérêts qui entraveriaient considérablement leur capacité à exercer leur mandat. Les membres d'une même famille et les partenaires enregistrés ou concubins ne peuvent pas être membres de l'un des organes en même temps. Les membres des organes déclarent leurs intérêts actuels et passés (jusqu'à cinq ans en arrière) (fonctions publiques, intérêts économiques et autres) une fois par an et, en cas de changement, de manière ad hoc, au moyen d'un formulaire à l'intention de Raiffeisen Suisse. Il convient d'éviter tout conflit d'intérêts de nature privée ou professionnelle, tout conflit d'intérêts potentiel, ainsi que toute impression d'un conflit d'intérêts.	

Rapport d'activité

Gouvernance d'entreprise

Comptes annuels

Chiffres clés et publication

Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–16 Communication des préoccupations majeures				
Communication des préoccupations majeures	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–167	Egalement dans le cadre des rapports réguliers de Legal & Compliance au Conseil d'administration.		
Nature et nombre total de préoccupations majeures	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–167			Informations incomplètes: différents types de préoccupations majeures peuvent être portés à l'attention du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse. Celles-ci peuvent être traitées par le Conseil d'administration et par ses commissions. Les préoccupations ne sont toutefois pas classées en «majeures» ou «non majeures». Le nombre total de préoccupations n'est donc pas systématiquement recensé et de ce fait, il ne peut pas être publié.
2–17 Connaissance partagée de l'organe de contrôle le plus élevé				
Connaissance partagée de l'organe de contrôle le plus élevé	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165	Actuellement, il n'existe pas de mesures de formation et de perfectionnement spécifiques pour l'organe de direction suprême sur des thématiques liées au développement durable.		
2–18 Evaluation de la performance de l'organe de contrôle le plus élevé				
Evaluation de la performance de l'organe de contrôle le plus élevé	Rapport de gestion, gouvernance en matière de durabilité, p. 157–158	L'assemblée générale évalue la performance du Conseil d'administration de Raiffeisen Suisse en approuvant le rapport de gestion et en élisant ou révoquant les membres du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration effectue également une auto-estimation annuelle. S'agissant de la gestion des questions économiques, environnementales et sociales par le Conseil d'administration, ce dernier n'effectue pas d'évaluation spécifique en la matière.		
2–19 Politique de rémunération				
Politique de rémunération	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 77–85 Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 183	Les facteurs environnementaux ne font actuellement pas partie de la politique de rémunération.	Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse. Les remboursements sont réglés différemment chez Raiffeisen et il n'est donc pas possible de faire une déclaration générale sur le chiffre clé «remboursements».	

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–20 Procédure de détermination de la rémunération				
	Processus de détermination de la rémunération	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 77–85 Rapport de gestion, organisation de Raiffeisen Suisse, p. 61–76		Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
	Implication des parties prenantes dans la rémunération	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 77–85		
2–21 Ratio de la rémunération annuelle totale				
	Ratio entre la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et la rémunération annuelle totale médiane de l'ensemble des employé·e·s (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 84		Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
	Ratio entre le pourcentage d'augmentation de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux payée de l'organisation et le pourcentage médian d'augmentation de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des employé·e·s (à l'exclusion de la personne la mieux payée).	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 84		Information incomplète: les chiffres clés ne sont présentés que pour Raiffeisen Suisse.
2–22 Déclaration d'application sur la stratégie de développement durable				
	Déclaration d'application sur la stratégie de développement durable	Rapport de gestion, avant-propos, p. 5–6		

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–23 Déclaration d'engagement sur les principes et les pratiques				
	Principe et approche de prévention		Le principe de prévention est un principe directeur du droit environnemental suisse (art. 1 al. 2 de la loi sur la protection de l'environnement). Raiffeisen respecte le principe de prévention en se conformant au cadre légal suisse. Si le principe de prévention n'est pas explicitement reconnu, il fait partie intégrante de l'image que veut donner Raiffeisen.	
Valeurs, principes, normes ainsi que normes comportementales	Rapport de gestion, Modèle d'affaires, p. 10 Rapport de gestion, environnement et stratégie, p. 24–29 Rapport de gestion, Raiffeisen en chiffres, p. 7–9 Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–171		Plus d'informations sur → www.raiffeisen.ch	

2–24 Intégration des déclarations d'engagement sur les principes et les pratiques

Déclarations d'engagement sur les principes et les pratiques pour une conduite responsable des affaires	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–170
---	--

2–25 Processus de remédiation des impacts négatifs

Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–170 Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–181 Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 191
---	--

2–26 Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations

Mécanismes permettant de demander conseil et de communiquer des préoccupations	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–171 Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–181 Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 191
--	--

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
2–27 Conformité aux législations et aux réglementations				
Conformité aux législations et aux réglementations		Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, p. 166–170 Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–181		
2–28 Adhésion à des associations et groupes d'intérêt				
Adhésion à des associations et groupes d'intérêts		Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 165 Publication d'informations sur le climat, Introduction, p. 5	Egalement Asset Management Association Switzerland AMAS, Association Suisse Produits Structurés ASPS, Coordination des banques domestiques, CI Entreprises Coopératives, Union internationale Raiffeisen.	
2–29 Approche de l'engagement des parties prenantes				
Liste des groupes de parties prenantes		Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 163, 165 Rapport de gestion, structure du Groupe Raiffeisen, p. 51–58 Publication d'informations sur le climat, Introduction, p. 5	Parties prenantes internes et externes ainsi que sociétaires de la coopérative, clientes et clients, collaboratrices et collaborateurs, partenaires stratégiques, associations économiques, organisations non gouvernementales (ONG), médias, secteur public.	
Identification et sélection des parties prenantes		Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165		
Approche de l'engagement des parties prenantes		Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165		
2–30 Conventions collectives				
Conventions collectives		Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 191	Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de Raiffeisen Suisse sont soumis à la convention collective de travail «Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire» (CPB).	Informations incomplètes: le chiffre clé (nombre de collaboratrices et collaborateurs sous convention collective) ne peut être présenté que pour Raiffeisen Suisse, et non pas pour les Banques Raiffeisen.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



GRI 3: Thèmes essentiels (2021)

Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 3–3: Gestion des thèmes essentiels				
3–3: Gestion des thèmes pertinents				
3–1	Procédure d'identification des thèmes pertinents	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165	Organisations participantes sélectionnées pour le dialogue avec les parties prenantes 2024 (liste non exhaustive): Ethos Fund, Inrate AG, öbu – Association pour une économie durable, responsAbility Investments AG, Raiffeisen Suisse, RepRisk, South Pole, Swiss-Ski, Swiss Sustainable Finance (SSF), WWF Suisse.	
3–2	Liste des thèmes pertinents	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, matrice de pertinence, p. 164	Thèmes pertinents: GRI 201: Performance économique GRI 205: Lutte contre la corruption GRI 305: Emissions de GES GRI 401: Emploi GRI 404: Formation et éducation GRI 405: Diversité et égalité des chances GRI 417: Commercialisation et étiquetage GRI 418: Confidentialité des données des clients FS6: Portefeuille de produits FS10/FS11: Participation active des propriétaires	
Modifications dans les rapports			Modification de l'ordre de présentation des sections du rapport non financier, conformément au code des obligations suisse.	

Rapport d'activité
 Gouvernance d'entreprise
 Comptes annuels
 Chiffres clés et publication
 Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 201: Performance économique (2016, exigences FSS pour EC1, 2013)				
3–3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, engagement envers la société, p. 193–195		
201–1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport de gestion, engagement envers la société, p. 194	201–1–iii: la «valeur économique mise en réserve (GRI) (Economic Value Retained [GRI])» est reflétée dans la position «Renforcement des réserves (autofinancement)». Les termes dérogeant au GRI sont définis comme: valeur économique directe générée (GRI) = résultat de l'entreprise (= produit opérationnel) valeur économique distribuée (GRI) = valeur ajoutée nette distribuée	
201–2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Publication d'informations sur le climat, stratégie climatique, p. 15–23 Publication d'informations sur le climat, gestion des risques, p. 24–28	Les coûts de la Fondation Suisse pour le Climat, de la compensation des émissions de CO ₂ restantes et du fonds climatique interne pour les mesures d'efficacité énergétique s'élevaient à 1 308 691 CHF en 2024.	
201–3	Obligations pour les plans de retraite à prestations et autres plans de prévoyance	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 184	201–3 d: → www.raiffeisen.ch/pensionskasse/fr (ne fait pas l'objet de l'audit externe).	Informations incomplètes: les informations qui manquent ici figurent dans le rapport distinct de l'entité juridiquement indépendante Raiffeisen Caisse de retraite (201–3 a–c, e).
201–4	Aide financière des pouvoirs publics	Rapport de gestion, engagement envers la société, p. 194–195	Raiffeisen ne reçoit aucune aide financière de la part des pouvoirs publics.	

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 205: Lutte contre la corruption et compliance socio-économique (2016)				
3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport annuel, gestion responsable des affaires, p. 166–171		
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Rapport annuel, gestion responsable des affaires, p. 167		
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, section Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent, p. 167–168		Informations incomplètes: les informations ne sont actuellement disponibles que pour Raiffeisen Suisse. Des formations sur la lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption sont proposées à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Raiffeisen Suisse. Du fait de la structure coopérative du Groupe Raiffeisen, il n'est actuellement pas possible de collecter ou de faire état de données plus spécifiques. Aucune information spécifique sur GRI 205-2-c n'est actuellement disponible (aucun processus interne n'a été défini).
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	Rapport de gestion, gestion responsable des affaires, section Prévention de la corruption et du blanchiment d'argent, p. 167–168		

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
[Rapport non financier](#)



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 302: Energie (2016)				
3–3	Approche managériale	n/a		Pas d'approche managériale disponible, car le thème n'est pas essentiel.
302–1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 31		<p>Informations incomplètes: la consommation d'énergie de refroidissement (refroidissement à distance) et la consommation de vapeur ne sont pas applicables, car elles ne sont pas utilisées. L'électricité vendue et autoproduite (installations photovoltaïques propres à la Banque) n'est pas comptabilisée. La consommation d'électricité des surfaces louées n'est pas comptabilisée, car les locataires sont eux-mêmes responsables de leur achat d'électricité (en dehors du contrôle opérationnel de Raiffeisen). Il n'est pas possible pour l'instant de publier d'autres informations sur la consommation de combustible. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.</p> <p>L'énergie de refroidissement et la vapeur vendues ne sont pas applicables.</p> <p>La consommation d'énergie thermique des surfaces louées (énergie thermique vendue) est enregistrée, car Raiffeisen, en tant que propriétaire, a un contrôle opérationnel sur le chauffage.</p>
302–2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	n/a		Catégorie non applicable, car le thème n'est pas essentiel.
302–3	Intensité énergétique	Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 31		<p>Le quotient d'intensité énergétique prend en compte la consommation d'électricité et de chauffage au sein de l'organisation (cf. 302–1). Le paramètre spécifique à l'organisation (quotient) est le nombre d'unités de personnel. Seule la consommation d'énergie au sein de l'organisation est prise en compte.</p>

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 305: Emissions (émissions de gaz à effet de serre) (2016)				
3–3	Approche managériale	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, Introduction, p. 5 Publication d'informations sur le climat, stratégie climatique, p. 9–10, 14 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 29–40 Publication d'informations sur le climat, plan de transition, p. 41–42	Mix électrique composé à 100% d'énergie renouvelable. 2024: hydroélectricité 93,3%, énergie solaire 6,0%, énergie éolienne 0,3%, biomasse 0,4%. Raiffeisen considère que l'énergie nucléaire n'est pas renouvelable et n'en utilise donc pas.	
305–1	Emissions directes de GES (Scope 1)	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 30, 40	Les données comprennent les gaz à effet de serre (GES) suivants, issus du Greenhouse Gas (GHG) Protocol (ou Protocole de Kyoto): dioxyde de carbone (CO_2), méthane (CH_4), oxyde nitreux (N_2O), hydrofluorocarbures (HFC), perfluorocarbures (PFC), hexafluorure de soufre (SF_6) et trifluorure d'azote (NF_3). Il n'y a pas d'émissions biogéniques. L'année de base est 2022, en s'appuyant sur la SBTi. La consolidation se fonde sur le concept de contrôle opérationnel. Pour le calcul, des facteurs d'émission (situation en 2023) ont été utilisés conformément à la recommandation de South Pole.	
305–2	Emissions indirectes de GES (Scope 2)	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 30, 40	Cf. aussi 305–1. Les émissions incluses dans le scope 2 sont calculées selon une approche basée sur le marché (chiffres clés de l'électricité). Le chauffage urbain est calculé selon une approche basée sur le lieu (recommandation de South Pole). Un calcul du chauffage urbain basé sur le marché a été examiné le 1 ^{er} février 2024 avec un expert technique confirmé de l'Office fédéral de l'énergie. En raison de la situation actuelle des données à l'échelle de la Suisse, un calcul des émissions de chauffage urbain basé sur le marché ne peut pas être mis en œuvre.	
305–3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, stratégie climatique, p. 9–10, 14 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 30, 40	Cf. aussi 305–1. Conformément au protocole GES, la publication porte sur les catégories d'émissions de l'entreprise «émissions liées aux combustibles et à l'énergie», «transports et distribution», «déchets» et «déplacements professionnels» ainsi que «consommation de papier et d'eau» sur la base des montants facturés (frais, taxes). Par ailleurs, les émissions de CO_2 financées sont calculées et publiées conformément à la norme de la PCAF.	

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
305-4	Intensité des émissions de GES	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 30, 31, 33, 34, 40	Cf. aussi 305-1. Le paramètre utilisé pour le calcul est le nombre d'emplois à plein temps (moyenne). Toutes les émissions comprises dans les champs d'application 1 à 3 ont été prises en compte pour le calcul: énergie des bâtiments (électricité, chaleur), déplacements professionnels (transport de personnes et de biens), eau douce et papier.	
305-5	Réduction des émissions de GES	Rapport de gestion, questions environnementales et climatiques, p. 196–198 Publication d'informations sur le climat, chiffres clés et objectifs, p. 30, 31, 41, 42	Cf. aussi 305-1. Pour le moment, la ventilation des réductions obtenues par mesure ne fait pas l'objet d'un relevé systématique et ne peut donc pas être publiée. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.	
305-6	Emissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	n/a	Les fluides frigorigènes sont comptabilisés dans le scope 1 du bilan CO ₂ , aucune substance appauvrissant la couche d'ozone n'a été trouvée dans aucune agence à cette occasion.	Catégorie non applicable, le thème essentiel est celui des émissions de CO ₂ .
305-7	Emissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	n/a		Catégorie non applicable, le thème essentiel est celui des émissions de CO ₂ .

GRI 401: Emploi (2016)

3-3	Approche managériale	n/a	Pas d'approche managériale disponible, car le thème n'est pas essentiel.
401-1	Recrutement de nouveaux employé-e-s et fluctuation du personnel	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 182, 186	Informations incomplètes: la fluctuation du personnel ne peut pas être publiée à l'heure actuelle en fonction de la part en pourcentage, du genre et de l'âge.
401-2	Avantages sociaux offerts aux salariés à plein temps, mais pas aux intérimaires ni aux salariés à temps partiel.		Information non disponible: il n'existe pas de règlement à l'échelle du Groupe pour toutes les Banques Raiffeisen.
401-3	Congé parental	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, section Politique familiale, p. 183	Informations incomplètes: d'autres chiffres clés, tels que le nombre total d'employé-e-s ayant droit à un congé parental et le taux de retour, ne peuvent pas être communiqués pour l'instant.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 404: Formation et éducation (2016)				
3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 182–192		
404-1	Nombre moyen d'heures de formation et de perfectionnement par an et par employé	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 189–190		Informations incomplètes: actuellement, seuls les perfectionnements internes peuvent être publiés en nombre de journées de participation, mais non pas le nombre d'heures moyen ni la répartition par genre et par catégorie d'employé-e-s. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employé-e-s et programmes d'aide à la transition	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 189–190		
404-3	Pourcentage d'employé-e-s bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 190	100% des employées de Raiffeisen Suisse reçoivent une évaluation régulière de leur performance.	Informations incomplètes: en raison de la structure du Groupe Raiffeisen, les données ne sont actuellement disponibles que pour Raiffeisen Suisse, mais non pas pour les Banques Raiffeisen. Une éventuelle collecte de données à l'échelle du Groupe sera étudiée pour l'avenir.

GRI 405: Diversité et égalité des chances (2016)

3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165		
405-1	Diversité des organes de contrôle et des employé-e-s	Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, p. 186–188		
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Rapport de gestion, rapport de rémunération, p. 79 Rapport de gestion, collaboratrices et collaborateurs, modèle de rémunération, p. 183		Informations incomplètes: l'analyse de l'égalité salariale ne permet pas de tirer des conclusions plus détaillées au niveau du Groupe ou par catégorie. Des données plus précises ne sont pas disponibles en raison de la structure du Groupe Raiffeisen. Une éventuelle collecte de données à l'échelle du Groupe sera étudiée pour l'avenir.

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
GRI 417: Commercialisation et étiquetage (2016)				
3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–179		
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et identification	Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–179		
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et identifica-tion	Rapport de gestion, clientes et clients, p. 178–179		
417-3	Cas de non-conformité concernant le marketing et la communication	Rapport de gestion, clientes et clients, p. 178–179		

GRI 418: Confidentialité des données des clients (2016)

3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, clientes et clients, p. 176–181		
418-1	Plaintes fondées concernant l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Rapport de gestion, clientes et clients, p. 179–180		



Norme GRI	Donnée	Référence	Informations (complémentaires)	Raison de l'omission (y compris explication)
Supplément: norme sectorielle pour le secteur financier (FS)				
FS6/FS7/FS8: Portefeuille de produits				
3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, stratégie de durabilité, p. 159–165 Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175		
FS6	Composition du portefeuille par région, taille et secteur en pourcentage	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175	Pour plus d'informations sur le portefeuille, merci de consulter le chapitre Comptes annuels du rapport de gestion. Reportez-vous au processus de due diligence et à l'analyse d'impact UNEP FI pour de plus amples informations sur la manière dont Raiffeisen surveille les impacts sociaux et environnementaux.	
FS7	Produits et services destinés à apporter un certain avantage au niveau social	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175		Informations incomplètes: d'autres chiffres clés ne peuvent pas être publiés, notamment en ce qui concerne les produits et services apportant un avantage social. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
FS8	Produits et services destinés à apporter un certain bénéfice à l'environnement	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175		
FS10/FS11: Participation active des propriétaires				
3-3	Approche managériale	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175		Informations incomplètes: d'autres chiffres clés ne peuvent pas être publiés, notamment en ce qui concerne les produits et services apportant un avantage social. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
FS10	Pourcentage et nombre de sociétés détenues dans le portefeuille de l'institution avec laquelle la société a interagi sur des questions environnementales ou sociales	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175		Informations incomplètes: s'agissant du portefeuille propre, aucune déclaration ne peut être faite pour l'instant. Une publication potentielle est en cours d'examen pour l'avenir.
FS11	Pourcentage des actifs immobilisés soumis à un examen d'un point de vue environnemental ou selon l'engagement local et sociétal	Rapport de gestion, produits et prestations durables, p. 172–175	Raiffeisen ne finance pas, directement ou indirectement, le développement, la production ou l'achat d'armes controversées auprès d'entreprises soumises à la loi fédérale suisse sur le matériel de guerre. Raiffeisen n'octroie pas de crédits ni n'effectue de transactions sur le marché financier pour des sociétés impliquées dans le développement, la production ou l'achat d'armes à sous-munitions et de mines anti-personnel.	

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



Ernst & Young AG
Aeschengraben 27
Postfach
CH-4002 Bâle

Téléphone: +41 58 286 86 86
www.ey.com/fr_ch

À la direction de
Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Bâle, le 14 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant sur le rapport non financier 2024

Nous avons été engagés pour effectuer les procédures d'assurance visant à donner une assurance limitée sur les informations et les indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) compris dans le Rapport Annuel 2024 du Groupe Raiffeisen (le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le Rapport).

Notre mission d'assurance limitée s'est concentrée sur les informations et les indicateurs référencés dans l'Index du contenu GRI (y compris les émissions de gaz à effet de serre).

Nous n'avons pas effectué les procédures d'assurance sur les autres informations comprises dans le Rapport non décrites au paragraphe précédent, et, par conséquent, nous n'exprimons aucune opinion les concernant.



Critères applicables

Le Groupe a défini les critères applicables suivants (les critères applicables) :

- ▶ Global Reporting Initiative Sustainability Reporting Standards (standards GRI)

Un résumé de ces normes est présenté sur le site GRI.



Limitations intrinsèques

L'exactitude et l'exhaustivité des informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) sont soumises à des limitations intrinsèques par leur nature et les méthodes utilisées pour déterminer, calculer et estimer ces données. En outre, la quantification des indicateurs non financiers est soumise à une incertitude intrinsèque compte tenu des lacunes des connaissances scientifiques utilisées pour établir les facteurs et les valeurs liés aux émissions nécessaires pour combiner, notamment, les émissions des différents gaz. Notre rapport d'assurance doit par conséquent être lu conjointement à l'Index du contenu GRI du Group et à ses définitions, ainsi qu'aux procédures de présentation des informations non financières énoncées aux présentes.



Responsabilité de la direction

Il incombe à la direction de sélectionner les critères applicables pour la préparation et la présentation, à tous les égards importants, des informations, et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) conformément aux critères applicables. Cette responsabilité couvre la conception, la mise en œuvre et le maintien du contrôle interne pertinent pour la préparation du rapport non financier exempts d'anomalie significative, qu'elle résulte d'une fraude ou d'une erreur.



Shape the future
with confidence

3

d'estimation (ou de mesure) découlant des méthodes de mesure et de calcul utilisées pour quantifier les émissions dans le cadre des connaissances scientifiques disponibles.

Nos procédures d'assurance limitée ont compris, entre autres, les travaux suivants :

- ▶ Évaluation de l'adéquation des critères sous-jacents et de leur application uniforme
- ▶ Entretiens avec les personnels clés afin de comprendre l'entreprise et le processus d'établissement des rapports, y compris la stratégie, les principes et la gestion en matière de durabilité
- ▶ Entretiens avec le personnel clé du Groupe pour comprendre le système d'établissement des rapports sur la durabilité ou des informations non financières durant la période sous revue, y compris le processus de collecte et de déclaration des informations et indicateurs
- ▶ Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables
- ▶ Procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données
- ▶ Identification et mise à l'épreuve des hypothèses à l'appui des calculs
- ▶ Mise à l'épreuve d'un échantillon des informations sous-jacentes afin de vérifier l'exactitude des données.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance.



Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) dans le Rapport du Groupe Raiffeisen n'ont pas été préparés, à tous aspects importants, conformément aux critères applicables.

Ernst & Young SA

Dr. Mark Veser
Partner responsable

Prof. Dr. Andreas Blumer
Partner

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier



d'estimation (ou de mesure) découlant des méthodes de mesure et de calcul utilisées pour quantifier les émissions dans le cadre des connaissances scientifiques disponibles.

- Nos procédures d'assurance limitée ont compris, entre autres, les travaux suivants :
- ▶ Évaluation de l'adéquation des critères sous-jacents et de leur application uniforme
 - ▶ Entretiens avec les personnels clés afin de comprendre l'entreprise et le processus d'établissement des rapports, y compris la stratégie, les principes et la gestion en matière de durabilité
 - ▶ Entretiens avec le personnel clé du Groupe pour comprendre le système d'établissement des rapports sur la durabilité ou des informations non financières durant la période sous revue, y compris le processus de collecte et de déclaration des informations et indicateurs
 - ▶ Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables
 - ▶ Procédures d'examen analytique à l'appui du caractère raisonnable des données
 - ▶ Identification et mise à l'épreuve des hypothèses à l'appui des calculs
 - ▶ Mise à l'épreuve d'un échantillon des informations sous-jacentes afin de vérifier l'exactitude des données.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion d'assurance.



Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations et indicateurs sélectionnés (y compris les émissions de gaz à effet de serre) dans le Rapport du Groupe Raiffeisen n'ont pas été préparés, à tous aspects importants, conformément aux critères applicables.

Ernst & Young SA

Dr. Mark Veser
Partner responsable

Prof. Dr. Andreas Blumer
Partner

Rapport d'activité
Gouvernance d'entreprise
Comptes annuels
Chiffres clés et publication
Rapport non financier

Mentions légales



Raiffeisen Suisse société coopérative
Communication
Raiffeisenplatz
CH-9001 Saint-Gall
Téléphone: +41 71 225 84 84
Internet: [→ raiffeisen.ch](http://raiffeisen.ch)
E-mail: [→ rch_report@raiffeisen.ch](mailto:rch_report@raiffeisen.ch)

Clôture de la rédaction: mercredi 12 mars 2025
Publication: 16 avril 2025

Langues

Français, allemand, italien et anglais. La version allemande fait foi.

Rapport

Le rapport comprend le rapport de gestion 2024 du Groupe Raiffeisen (incluant le rapport d'activité, la gouvernance d'entreprise, le bouclage annuel, les chiffres clés et la publication, le rapport non financier), le rapport de gestion 2024 de Raiffeisen Suisse, la publication réglementaire au 31.12.2024 du Groupe Raiffeisen ainsi que de la publication d'informations sur le climat 2024.

Le rapport non-financier du Groupe Raiffeisen se compose des chapitres «Rapport non-financier» du rapport de gestion du Groupe Raiffeisen et de la publication d'informations sur le climat.

Toutes les publications sont disponibles en ligne sur:
[→ raiffeisen.ch/rapport](http://raiffeisen.ch/rapport)

Conception

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall
Linkgroup, Zurich

Rédaction

Raiffeisen Suisse société coopérative, Saint-Gall

Mise en page et composition

Linkgroup, Zurich

Photographies

Johannes Diboky, Zurich
Gaëtan Bally, Zurich

Traduction

24translate GmbH, Saint-Gall
Apostroph Luzern AG, Lucerne
Raiffeisen Suisse société coopérative, Siège Suisse romande, Lausanne
Raiffeisen Svizzera società cooperativa, Siede Svizzera italiana, Savosa

Remarques concernant notamment les déclarations prospectives

La présente publication contient des déclarations prospectives qui reflètent les estimations, hypothèses et prévisions de Raiffeisen Suisse société coopérative au moment de son élaboration. En raison des risques, incertitudes et autres facteurs déterminants, les résultats futurs sont susceptibles de diverger des déclarations prospectives. Raiffeisen Suisse société coopérative n'est pas tenue d'actualiser les déclarations prospectives qui figurent dans la présente publication.



myclimate.org/05-25-539397



imprimé en
suisse